



**SUJET :**

**OFFRE ALTERNATIVE DE SECURITE ET POUVOIR DE RESEAU DES ELUS  
LOCAUX DANS L'ARRONDISSEMENT D'ABOMEY-CALAVI AU BENIN**

## **SOMMAIRE**

<b>Dédicace.....</b>	<b>3</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>4</b>
<b>Sigles et abréviations.....</b>	<b>5</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>6</b>
<b>Liste des graphiques.....</b>	<b>6</b>
<b>Liste des photos.....</b>	<b>6</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>7</b>
<b>Abstract.....</b>	<b>8</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>9</b>
<b>1<sup>ère</sup> Partie : Cadres théorique et physique de la recherche.....</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre I : Cadre théorique de la recherche.....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre II : Cadre physique et approche méthodologique.....</b>	<b>30</b>
<b>Chapitre III : Logiques et pratiques de sécurité alternative à Abomey-Calavi...</b>	<b>52</b>
<b>Chapitre IV : Structure du pouvoir de réseau des élus locaux d'Abomey-Calavi</b>	<b>59</b>
<b>Conclusion et perspectives pour la thèse .....</b>	<b>71</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>73</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>84</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>87</b>

## **DEDICACE**

A

- ✓ *Ma mère Eulalie BIAOU*
- ✓ *Mon père Patrice WOROU*

## **REMERCIEMENTS**

Nous tenons ici à exprimer toute notre gratitude :

- ✓ à tous les enseignants de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) en particulier ceux de l'Ecole Doctorale pluridisciplinaire « Espaces, cultures et développement » pour la qualité de la formation dont ils ont été les artisans;
- ✓ à notre Directeur de mémoire, le Professeur Dr Dodji Hippolyte AMOUZOUVI pour son humilité, sa rigueur au travail et ses conseils ;
- ✓ au Dr AFFO Alphonse pour sa disponibilité et son apport scientifique dans l'amélioration de ce travail
- ✓ à Madame Chérifath PEREIRA, pour son affection et son soutien sans lesquels ce travail n'aurait pas connu son aboutissement ;
- ✓ à Monsieur Théodore MONHIDE, collègue de promotion pour son soutien ;
- ✓ aux commandants Clément DJOSSOUKPE et Antoine AKOFFODJI, respectivement chef de l'unité « Corps Urbains » et Trésorier-Comptable du commissariat central d'Abomey-Calavi et chef de brigade adjoint (CBA) de la gendarmerie d'Abomey-Calavi pour leur appui dans la phase de terrain de cette recherche ainsi que tout le personnel des deux institutions ;
- ✓ A Monsieur Désiré Léandre AGOSSA Chef service administratif de l'arrondissement d'Abomey-Calavi ;
- ✓ à toutes les personnes qui, de près ou de loin ont contribué à l'aboutissement de ce travail, notamment les populations d'Abomey-Calavi qui ont répondu à nos multiples questions.

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>BCS</b>	: Brigade Civile de Sécurité
<b>CA</b>	: Chef d'Arrondissement
<b>CB</b>	: Chef de Brigade
<b>CBA</b>	: Chef de Brigade Adjoint
<b>CC/Ab-C</b>	: Commissariat Central d'Abomey-Calavi
<b>CEFOP</b>	: Centre de Formation et de recherche en matière de Population
<b>CLS</b>	: Comité Locaux de Sécurité
<b>CQ</b>	: Chef Quartier
<b>FLASH</b>	: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>MDGLAAT</b>	: Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
<b>MISPC</b>	: Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RAS</b>	: Réseau d'Acteurs Sociaux
<b>RNDH</b>	: Rapport National sur le Développement Humain
<b>UAC</b>	: Université d'Abomey-Calavi

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>TABLEAU I :</b>	Données démographiques de l'arrondissement de Calavi	38
<b>TABLEAU°II :</b>	Principales sources d'informations documentaires	50
<b>TABLEAU III :</b>	Les catégories d'informateurs	53
<b>TABLEAU IV</b>	Synthèse des pratiques de sécurité alternative au niveau des ménages	65
<b>TABLEAU°V :</b>	Répartition des conseillers locaux par quartier	67
<b>TABLEAU VI :</b>	Répartition des élus locaux par catégorie à l'échelle de l'arrondissement	68
<b>TABLEAU VII :</b>	Densité du réseau des élus locaux	70
<b>TABLEAU VIII</b>	Sensibilité du réseau des élus locaux au genre	71

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

<b>GRAPGIQUE 1 :</b>	Le système de l'information administrative et sa restructuration par des relations de réseau	35
<b>GRAPGIQUE 2 :</b>	Configuration des conseillers locaux par quartier	67
<b>GRAPGIQUE 3 :</b>	Représentation graphique des élus locaux par catégorie	69
<b>GRAPGIQUE 4 :</b>	Perception par les populations du pouvoir sécuritaire des élus locaux	74
<b>GRAPGIQUE 5 :</b>	Structure du réseau des élus locaux de l'arrondissement d'Abomey-Calavi	74

## **LISTE DES PHOTOS**

<b>Photos n° 1-4</b>	Photos d'archives de la gendarmerie et du commissariat sur les cas de vols et de cambriolages à Abomey-Calavi	43
<b>Photo n° 5 :</b>	Des motos volées et gardées au poste de sécurité	44
<b>Photo n°6 :</b>	Des populations au poste de sécurité de leur localité	44
<b>Photo n°7 :</b>	Des gendarmes mobilisés pour une intervention sur le terrain	44
<b>Photo n°8-10</b>	Divers objets religieux utilisés pour la sécurité alternative	61
<b>Photo n°11-15</b>	Des techniques de constructions diverses utilisées par les ménages pour une sécurité alternative	57
<b>Photo n16 :</b>	Un groupe de femmes au domicile d'un élu local	74

## **RESUME**

Au nombre des problèmes de développement auxquels sont confrontées les populations du Bénin en général et celles d'Abomey-Calavi en particulier, figure celui de l'insécurité. Les actes de banditisme, de cambriolage et de vol constituent le lot quotidien des citoyens. Dans un contexte où les structures étatiques en charge de la sécurité peinent à assurer convenablement la sécurité des personnes et des biens, il devient urgent de réfléchir à des solutions alternatives coproduites par l'ensemble des acteurs sociaux. A partir d'une approche en termes de réseau d'acteurs sociaux qui est l'une des variantes récentes du paradigme interactionniste, la présente recherche permet de proposer une vision plus large de la question du pouvoir en matière de sécurité, au-delà des statuts et des positions formelles. L'arrondissement d'Abomey-Calavi a servi de cadre physique à cette recherche. A dominance qualitative, la recherche a néanmoins alterné les approches qualitative et quantitative. Elle a touché 147 personnes réparties en quatre principaux groupes cibles. Les résultats montrent que face à l'insécurité grandissante et dans un contexte marqué par une offre sécuritaire insuffisante, les pratiques de sécurité alternative apparaissent comme des réponses sociales apportées par les populations au phénomène de l'insécurité. La recherche a permis en outre de nous rendre compte, qu'en dépit du pouvoir formel dont ils sont investis, les élus locaux restent pour la plupart impuissants voire inactifs en matière de sécurité locale. En revanche, le pouvoir d'informations et de renseignements semble plutôt se retrouver du côté de leurs collaborateurs et assistants, plus en contact avec les populations.

**Mots clés :** *Sécurité alternative, réseau d'acteurs sociaux, élus locaux, pouvoir, Abomey-Calavi.*

## **ABSTRACT**

Some of that development problems faced by peoples of Benin in general and those of Abomey-Calavi in particular, is that of insecurity: robbery, burglary, theft are increasing the daily life of citizens. In a context where state structures in charge of security are struggling to adequately ensure the safety of persons and property, it is urgent to think about alternatives co-produced by all social actors.

From a network approach in terms of social actors is one of the latest versions of the interactionist paradigm, this research allows us to offer a broader view of the issue of security power beyond statutes and formal positions. The central district of Abomey-Calavi served as physical framework for this research. A qualitative dominance, however, research has alternated between qualitative and quantitative approaches. It affected 147 people divided into four main target groups.

The results show that in the face of growing insecurity and in a context marked by insufficient safe supply, alternative security practices appear as social responses of populations to the phenomenon of insecurity on the one hand. Research has helped make us the other day, that despite the formal power vested in them, local officials remain largely impotent or inactive for local security. However, the power of information and intelligence are more on the side of their assistants, more in touch with the people.

**Keywords: Alternative security, network of social actors, local councilors, power, Abomey-Calavi**

## **INTRODUCTION**

Par *sécurité alternative*, il convient d'entendre dans le cadre de la présente recherche, la sécurité coproduite par l'ensemble des acteurs sociaux en complément à l'offre sécuritaire de l'Etat. En effet, le concept de sécurité s'entendait jusque dans les années 1990 uniquement dans le sens de la sécurité de l'Etat. Il s'agissait essentiellement de la sécurité nationale et territoriale. Derrière cette conception se cachait l'idée que seul l'Etat peut assurer la protection des citoyens contre les menaces extérieures et intérieures (BANGOURA, 2014). On supposait en effet que si la sécurité de l'Etat était assurée, celle des individus vivant à l'intérieur de l'Etat devait l'être par voie de conséquence. Dès lors, il revenait à chaque Etat, seul ou en alliance avec d'autres, d'user de la force pour gérer les menaces à l'intégrité territoriale et assurer la défense nationale. Pour cela, l'Etat est le seul dépositaire de la « violence légitime » (WEBER, 1999). L'Etat devient dès lors l'unique source du droit à la violence (BANGOURA, 2014). Il détient le monopole de la force coercitive. C'est dans cette perspective que les penseurs de l'Etat moderne considèrent que la recherche de la sécurité a conduit les individus à se rassembler sous l'autorité de ce dépositaire unique de la violence : l'Etat.

Sur le plan international, plusieurs études ont été réalisées sur la perception qu'ont les populations défavorisées de la sécurité. La plupart de ces études ont montré que l'insécurité physique revient régulièrement en première place des préoccupations des populations dans toutes les régions (HUSSEIN et ali., 2004). Ces études ont également permis de dégager une perspective plus nuancée de ce que la sécurité signifie pour les personnes pauvres. Il en ressort que l'une des principales priorités des pauvres était la

nécessité de garantir **la stabilité, la prévisibilité et la continuité de leurs vies quotidiennes**<sup>1</sup>. (HUSSEIN et ali.,op. cit.: 17).

Au plan continental, la situation sécuritaire est si dégradée que le sujet mobilise des colloques, des forums, des conférences régionales et sous régionales<sup>2</sup>.

Sur le plan national, la situation sécuritaire des Béninoises et Béninois s'est considérablement dégradée ces dernières années (ALAO A. S. et LOKO T., 2008). L'insécurité est de plus en plus grandissante, notamment dans les villes cosmopolites comme Cotonou et Abomey-Calavi. Cette dégradation de la situation sécuritaire nationale se manifeste par des actes de vol, d'agressions, de meurtres et autres braquages, auxquels font face presque quotidiennement les populations avec souvent des morts dans le rang des policiers, ceux-là même qui sont chargés de protéger les populations civiles.

Au plan local, la ville d'Abomey-Calavi étant une ville dortoir, elle enregistre régulièrement des actes de banditisme : vols de moyens roulants, cambriolages de maisons, de boutiques, etc. Parmi les causes de cette insécurité figure à coup sûr l'anonymat de la ville, ce qui conduit à la perte du contrôle social (OBLET T., 2005). Pourtant, les professionnels de la sécurité publique ne sentent pas une collaboration conséquente entre eux et les populations afin de renforcer l'offre de sécurité publique à leur profit. Face à cette distanciation observée par les populations vis-à-vis des forces de sécurité publique,

---

<sup>1</sup> Les quatre dimensions suivantes ont été identifiées : **1. Stabilité des revenus** : Sécurité financière : un revenu stable et régulier **2. Prévisibilité de sa vie quotidienne** : Certaines personnes sont plus soucieuses de cette prévisibilité que de leur sécurité financière **3. Protection contre la criminalité** : Se sentir protégé contre l'absence de lois et l'augmentation de la criminalité **4. Sécurité psychologique** : Sécurité émotionnelle ; sentiment psychologique d'appartenir à un groupe social (Hussein et ali., 2004 : 17).

<sup>2</sup> Au mois de juin 2014, la capitale économique du Bénin, Cotonou a abrité une conférence régionale organisée conjointement par la Fondation Friedrich Ebert (Friedrich Ebert Stiftung) et le Réseau Ouest Africain pour la Sécurité et la Gouvernance Démocratique (West African Network On Security And Democratic Governance "WANSSED") sur le thème : « Privatisation de la sécurité dans l'espace CEDEAO » et s'est déroulée du 11 au 13 juin 2014 Plusieurs pays y ont pris part dont le Bénin, le Togo, le Nigéria, le Ghana et la Côte d'Ivoire.

ces dernières multiplient à l'endroit des populations des appels à une collaboration saine et franche.

Du côté des populations, l'on assiste à des frustrations et des sentiments d'insatisfaction due à une offre sécuritaire insuffisante. En effet, les populations se résignent la plupart du temps, en se disant à quoi sert-il d'appeler la police au secours quand on sait que ces flics vous diront qu'ils n'ont pas de moyens pour intervenir... Il vaut mieux que chacun prenne ses dispositions.

Si les populations dans leur majorité restent distantes vis-à-vis des professionnels de la sécurité publique, ces derniers ne comprennent pas la distanciation observée à leur égard par les élus locaux qui, eux ont un pouvoir particulier d'exercice de collaboration avec la police et la gendarmerie nationales. Au premier rang de ces acteurs sociaux figurent les maires, les chefs d'arrondissement, les chefs de quartiers ou de villages et des conseillers communaux.

C'est fort de ces constats que nous avons choisi d'investiguer sur ce sujet qui reste crucial pour le développement. L'objectif est de voir d'une part comment les populations s'organisent pour contrer l'insécurité et d'autre part, quel est le pouvoir réel des élus locaux en matière de sécurité coproduite par les acteurs sociaux.

Le document est structuré en quatre chapitres regroupés en deux parties. Les deux premiers chapitres portent sur le cadre physique et théorique de la recherche. Les deux derniers chapitres présentent les résultats de terrain suivis d'analyse et de la discussion.

**1<sup>ère</sup> PARTIE :**

**CADRES THEORIQUE ET PHYSIQUE  
DE LA RECHERCHE**

## CHAPITRE I-CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre comporte deux volets, le premier concerne la problématique de la recherche avec comme composantes : les constats, le problème, les objectifs et les hypothèses de recherche. Le second volet porte sur la clarification des concepts essentiels, la délimitation du thème, l'état de la question et le modèle d'analyse.

### **1.1. Problématique**

#### **1.1.1. Constats**

De façon lointaine, cette recherche a été influencée par certains propos souvent véhiculés par les médias locaux à la suite de faits d'insécurité notamment les braquages et autres agressions contre les populations civiles. De plus, il est courant d'entendre de la part des professionnels de la sécurité publique des propos du genre : « Police, gendarmerie, sans renseignement, nous ne pouvons rien ! » Ces propos traduisent la nécessité de l'information et du renseignement ajouté à une franche collaboration de la population pour permettre aux professionnels de la sécurité publique d'accomplir avec succès leur mission.

De façon immédiate, la présente recherche est née à la suite d'un débat avec certains policiers du Commissariat Central d'Abomey-Calavi. Ces derniers faisaient le constat selon lequel les populations d'Abomey-Calavi leur semblaient atypiques en ce sens qu'elles ne sollicitent les services de la police qu'en cas d'actes avérés de banditisme ou de cambriolage, c'est-à-dire pour des interventions de répression alors que la sécurité est plus efficace dans la prévention. Ce comportement des populations est assimilable à celui du sapeur-pompier ou du "médecin après la mort" alors que la sécurité se nourrit plus de renseignements et de mesures préventives. Cette remarque des policiers du Commissariat

Central d'Abomey-Calavi soulignait le fait que les demandes de services policiers de sécurité préventive par les citoyens d'Abomey-Calavi sont rares, très rares. Il s'en suit une faible fréquentation du commissariat par les populations. D'après notre analyse, ce constat pose le problème de la collaboration ou du rapport à une institution. Nous rappelant l'adage populaire selon lequel "lorsqu'un margouillard décide de se faire coudre un pantalon, c'est sans doute qu'il a trouvé une solution pour sa queue", nous avons tout de suite pensé aux alternatives par lesquelles ces populations s'offriraient une sécurité préventive. Autrement dit si les populations d'Abomey-Calavi préfèrent aller vers la police seulement en cas de survenance d'actes d'insécurité (vol, cambriolage ou autres) et non pour la prévention, c'est sans doute qu'elles ont des recours alternatifs ou que c'est en raison des perceptions sociales de la sécurité que les populations se comportent ainsi. Mais pour les amis policiers, les explications d'un tel comportement sont évidentes. Peur du policier, insouciance et méconnaissance des missions de la police leur paraissaient être les causes de cette faible fréquentation de l'institution policière de la ville. Les policiers faisaient inconsciemment l'hypothèse que les services de sécurité publique qu'ils fournissaient ainsi que les agents de sécurité eux-mêmes étaient forcément au-dessus de tout soupçon.

### **1.1.2. Problème et lien du sujet avec le développement**

#### **1.1.2.1. Problème**

Dans la tradition sociologique, on peut lire sous la plume de certains penseurs sociaux notamment ceux du XVII<sup>ème</sup> siècle, que le besoin de sécurité a conduit les hommes au départ à conclure un pacte social ou un contrat social. Dans *Le Léviathan*, Thomas HOBBS montre par exemple que l'homme à l'état de nature était nuisible pour son prochain et il fallait sortir de cet état de nature. Pour cela, les hommes ont décidé d'aliéner

leur liberté en déléguant la totalité de leurs droits naturels à un souverain chargé d'assurer dorénavant leur protection. (HOBBS, 1651). La sécurité au départ reposait donc sur le principe que seul l'Etat peut assurer la protection des citoyens contre les menaces extérieures et intérieures. Pour cela, il détient le monopole de la violence. C'est dans cette perspective que les penseurs de l'Etat moderne considèrent que la recherche de la sécurité a conduit les individus à se rassembler sous l'autorité d'un dépositaire unique de la violence qu'est l'Etat. Ce dernier devient dès lors l'unique source du droit à la violence (WEBER, 1999). On supposait en effet que si la sécurité de l'Etat était assurée, celle des individus vivant à l'intérieur de l'Etat devait l'être par voie de conséquence. Dès lors, il revenait à chaque Etat, seul ou en alliance avec d'autres, d'user de la force pour gérer les menaces à l'intégrité territoriale et assurer la défense nationale. Mais les faits montrent bien les limites d'une telle approche des choses. Non seulement la sécurité de l'Etat ne garantit pas la sécurité des citoyens à l'intérieur mais également il devient de plus en plus urgent de mettre l'accent sur le renforcement de la sécurité publique à travers une étroite collaboration des forces de sécurité avec l'ensemble des groupes d'acteurs sociaux dans une approche de coproduction de l'offre sécuritaire.

Dans ce sens, nos lectures ont révélé que la question sécuritaire a été largement abordé par les sociologues à partir de diverses problématiques, notamment : l'interdépendance de la sécurité avec l'environnement social et culturel impliquant une nécessaire interaction entre l'Etat et les acteurs non étatiques ; les divergences et différences de perception de la sécurité par les acteurs sociaux selon leur statut, le prestige social, les niveaux de richesse et d'intellectualité ou d'instruction<sup>3</sup> ; l'effondrement des systèmes de gouvernance qui n'épargne pas le secteur de la sécurité ; la faible sensibilité du secteur à l'approche genre

---

<sup>3</sup> Par exemple une étude de la Banque Mondiale a révélé que les pauvres ne perçoivent pas la sécurité de la même manière que les riches, de même, le rapport du PNUD sur la sécurité au Bénin (2011) révèle que le sentiment d'insécurité est plus élevé chez les ménages intellectuels que chez les ménages analphabètes, rndH, op cit.

qui se manifeste par une faible représentativité des femmes dans les systèmes et arènes de sécurité. La liste est loin d'être exhaustive. Il faut aussi dire que la question de la sécurité est une question d'abord psychologique. Le sentiment de sécurité ou d'insécurité varie d'un individu à un autre au sein d'une même communauté donnée. Par exemple une étude de la Banque Mondiale a révélé que les pauvres ne perçoivent pas la sécurité de la même manière que les riches, de même, le rapport du PNUD sur la sécurité au Bénin (RNDH, 2011) révèle que le sentiment d'insécurité est plus élevé chez les ménages intellectuels que chez les ménages analphabètes.

Malgré cette relative variation, il demeure commun que tout être humain, qu'elle que soit sa condition sociale, éprouve le besoin de vivre et d'être en sécurité. C'est à juste titre que le psycho-sociologue américain, Abraham MASLOW (1970) classe le besoin de sécurité au deuxième niveau de sa fameuse pyramide des besoins dans sa théorie sur la motivation. Avec les besoins physiologiques, le besoin de sécurité constitue un besoin basic pour tout être humain. Dans ces conditions, l'homme peut-il rester inactif face aux menaces sociales et à l'insécurité ? Où serait en ce moment son instinct d'auto-défense ? C'est pourquoi, il n'hésite pas face aux défaillances des systèmes étatiques, à recourir à des mesures parallèles pour une sécurité alternative. La préoccupation ici n'est évidemment pas de se demander pourquoi les populations recourent-elles aux pratiques parallèles en matière de sécurité ? Il s'agit plutôt de s'interroger sur la nature et les catégories de mesures alternatives qui permettent ainsi aux populations de donner une réponse sociale à la question de l'insécurité dans leur environnement social.

D'autres travaux antérieurs ont abordé la question de la sécurité sous des angles tantôt de défense nationale ou territoriale en lien avec les relations internationales tantôt pour dénoncer les risques d'abus du pouvoir coercitif dont sont investis les agents publics de sécurité. Ces dernières années les réflexions sur le mandat sécuritaire de l'Etat ont surtout

porté sur la privatisation de la sécurité et les problèmes que cela pose à la paix et à la cohésion sociale (BANGOURA, 1996 et 2014). Les travaux existant sur la sécurité produite par les populations elles-mêmes se situent pour la plupart dans une perspective de vigilantisme. Ces travaux soulèvent des questions liées à la légitimité des groupes d'autodéfense. En effet, nos lectures nous ont révélé que les récentes recherches sur le vigilantisme et sur l'émergence des acteurs non-étatiques en Afrique ont été orientées vers les relations entre ces groupes en développement et les différentes structures locales de l'Etat suivant une approche processuelle (BUUR 2010, GRÄTZ 2010). Par ailleurs, elles mettent l'accent sur les relations verticales en référence aux structures étatiques. Mais, on sait très peu de choses sur les rapports horizontaux et les capacités réelles des populations à offrir une alternative pertinente à la sécurité publique à travers leurs pratiques individuelles ou organisées dans une perspective de coproduction de la sécurité avec l'Etat.

Dans cette perspective, on constate qu'aucun de ces travaux antérieurs n'a posé la question du pouvoir réel des élus locaux considérés dans une approche de réseau d'acteurs sociaux, à coproduire la sécurité avec les structures étatiques en charge de la sécurité publique. Si l'Etat doit assurer la sécurité des personnes et des biens dans ses rôles régaliens, ne convient-il pas de le faire d'abord à l'échelle locale ? Peut-on espérer sécuriser convenablement les populations dans les quartiers et les ménages sans prendre appui sur les autorités locales ? Une telle problématique devient pertinente surtout quand on sait que le Bénin présente les caractéristiques d'un Etat faible, du moins sur le plan sécuritaire. En effet, selon DUPONT B. et ali (2007), les Etats faibles se distinguent par une désintégration de leurs institutions gouvernementales et l'incapacité d'assurer les services de base (santé, éducation, sécurité) à leurs citoyens, parfois combinées à un désintérêt marqué des élites politiques et administratives pour ce type de fonctions. Cet état de choses explique pourquoi l'offre de sécurité publique reste insuffisante et justifie la nécessité de

réfléchir à une sécurité alternative coproduite par l'ensemble des acteurs sociaux. Or dès qu'on évoque l'idée d'une coproduction de la sécurité à l'échelle locale (par rapport à l'organisation et à la gestion de la sécurité locale), on pense prioritairement aux élus locaux.

La **question de recherche** est de savoir, à *l'épreuve des faits*, **quel est le pouvoir réel de réseau (d'acteurs sociaux) des élus locaux en matière de sécurité alternative ?**

Cette question principale peut être éclatée en questions secondaires ou spécifiques à savoir :

**Question Spécifique 1** : Quelles sont les logiques et les pratiques des populations d'Abomey-Calavi en matière de sécurité alternative ?

**Question Spécifique 2** : Quelle est la capacité d'action et d'influence du réseau des élus locaux dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi en matière de sécurité alternative ? La préoccupation ici porte sur les capacités d'action des élus locaux en matière de sécurisation locale.

#### **1.1.2.2. Contributions du sujet à la science et lien avec le développement**

La présente recherche s'inscrit dans une sociologie du pouvoir et des réseaux d'acteurs sociaux appliquée au domaine de la sécurité. On sait depuis les travaux de Marck GRANOVETTER que les comportements des individus dépendent des réseaux sociaux dans lesquels ils s'insèrent (2000). C'est là tout l'intérêt et l'originalité de la présente problématique. En effet, la sociologie des réseaux d'acteurs sociaux qui analyse les rapports de pouvoir non dans une perspective traditionnelle de verticalité mais privilégie la perspective des relations horizontales, n'a pas été suffisamment développée par les sociologues. Nous situant dans la même approche sociologique, nous changeons d'objet d'investigation à cette micro sociologie pour l'appliquer à la sécurité. Nous comptons ce

faisant ouvrir de nouvelles pistes de réflexion susceptibles de faire avancer la science socio anthropologique, notamment la socio anthropologie de la sécurité et par ricochet celle des réseaux d'acteurs sociaux.

S'agissant du lien entre le présent sujet et la filière « socio-anthropologie du développement », remarquons que le développement économique et social d'un pays passe obligatoirement par la sécurité des personnes et des biens. De plus sur le plan politique, la sécurité est la base de la démocratie et le fondement des libertés publiques et individuelles. Elle favorise un environnement sain pour les investissements et la paix sociale. Pour ces motifs, toute réflexion sur la gouvernance sécuritaire présente un intérêt manifeste pour la quête de développement. En dernière analyse, la sécurité demeure non seulement une condition mais également un préalable à tout développement humain et durable.

### **1.1.3. Objectif**

#### **1.1.3.1. Objectif général**

De façon générale, il s'agit d'analyser la capacité des acteurs sociaux à offrir une alternative à la sécurité publique dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi.

#### **1.1.3.2. Objectifs spécifiques**

**OS1** : Répertorier les pratiques et les logiques sociales en matière de sécurité alternative dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi ;

**OS2** : Déterminer la structure du pouvoir de réseaux d'acteurs des élus locaux en matière de sécurité alternative à Abomey-Calavi.

### **1.1.4. Hypothèse**

Notre hypothèse a été formulée en hypothèse générale et en hypothèses spécifiques.

#### **1.1.4.1. Hypothèse générale :**

Les élus locaux considérés dans une approche de réseau d'acteurs sociaux, possèdent des capacités d'actions insoupçonnées en matière de sécurité alternative dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi. Autrement dit, le réseau d'acteurs sociaux que constituent les élus locaux est un réseau qui se trouve dans une position structurelle dominante en matière de sécurité alternative dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi. En effet, selon le modèle en termes de réseau d'acteurs sociaux, le pouvoir (capacité d'influence) est déterminé par la position structurelle d'un réseau. Autrement dit, plus un réseau a une position structurelle forte ou élevée, plus il a du pouvoir et plus sa capacité d'influence sociale est grande. Cette hypothèse repose sur les travaux de Mark GRANOVETTER (2000) qui montrent que les comportements (des acteurs sociaux) sont dépendants des réseaux sociaux dans lesquels s'inscrivent les individus. Il existerait donc un lien intrinsèque entre les comportements affichés par les individus ou groupes sociaux et les réseaux sociaux auxquels ils appartiennent. Cette hypothèse vérifiée en sociologie économique (avec les études portant sur les comportements économiques des individus) sera mise à l'épreuve des faits dans le domaine de la sécurité alternative coproduite par les acteurs sociaux à travers la présente recherche. Il s'agit donc de questionner la structure du pouvoir de réseau des élus locaux en lien avec l'enjeu social de la sécurité à Abomey-Calavi ainsi que le processus de leur influence sur le rapport des citoyens avec la sécurité publique.

#### **1.1.4.2. Hypothèses spécifiques**

**H1** : Les logiques et les pratiques de sécurité alternative dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi constituent des réponses sociales apportées par les populations face à l'insécurité.

**H2** : En raison de leur position structurelle forte, les élus locaux ont du pouvoir en matière de sécurité alternative dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi. En d'autres termes, les

élus locaux constituent un réseau d'acteurs sociaux assez puissant dans la perspective d'une sécurité alternative coproduite par les acteurs sociaux.

### **1.1.5. Délimitation du thème et du champ de recherche**

Le présent sujet de recherche s'inscrit de façon générale dans les sciences sociales, humaines et politiques, notamment en socio-anthropologie, philosophie, sciences politiques et juridiques. De façon spécifique, la présente recherche s'inscrit dans une sociologie des « réseaux d'acteurs sociaux » appliquée à la sécurité, une théorie qui s'inscrit dans le paradigme interactionniste. Elle se propose d'analyser le rapport de l'homme (le citoyen) avec les institutions étatiques dans la production sociale de la sécurité publique. De la sorte, les représentations socio-culturelles de la sécurité, les logiques des acteurs, leurs perceptions de l'offre sécuritaire publique, les relations socialement construites et entretenues avec les responsables locaux, les interactions en termes de collaboration entre élus locaux, forces de sécurité publique et populations seront mises en exergue à travers notre analyse.

## **1.2. Clarification conceptuelle**

### **1.2.1. Le concept de sécurité alternative**

Le concept de *sécurité alternative* apparaît dans le débat sur la sécurité sous la plume de Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS<sup>4</sup> dans un contexte d'analyse des rapports entre sécurité publique et sécurité privée. Dans ce contexte, l'approche de la sécurité alternative est celle des partisans de la « **théorie pluraliste** » qui prônent un partenariat entre le public et le privé (PPP) en matière de sécurité. En mentionnant la notion de « **sécurité alternative** », ces auteurs entendent désigner la version douce et souple de cette relation qui

---

<sup>4</sup> In Marc-Antoine PEROUSE DE MONTCLOS, (2008), *Etats faibles et sécurité privée en Afrique Noire. De l'ordre dans les coulisses de la périphérie mondiale*, Paris, L'Harmattan, p. 13

s'oppose à la version dure, celle de la criminalisation d'Etats machiavéliques prêts à tout en vue de conserver leurs prérogatives (BANGOURA, 1996) Pour Dominique BANGOURA (2014) l'apparition d'une sécurité militaire privée a entraîné une remise en cause de la prérogative de l'Etat dans sa fonction régaliennne de dépositaire unique de la violence légitime. Cette remise en cause peut paraître inquiétante dans la mesure où elle semble marquer un point de non-retour : la sphère publique ne conserverait plus de domaine sous contrôle exclusif. *Par sécurité alternative, il convient donc d'entendre toutes les pratiques et mesures de sécurité non formelles par opposition à la sécurité formelle de l'Etat. Il s'agit des pratiques et mesures par lesquelles les populations, en groupes organisés ou individuellement, coproduisent avec l'Etat central la sécurité publique ; assurant ainsi la protection et la défense de leurs personnes et biens contre les menaces auxquelles elles sont exposées.*

### **1.2.2. De la sécurité de l'Etat à la sécurité humaine**

Selon le dictionnaire français Le Petit Robert (1986), la **sécurité** du latin *securitas* lui-même dérivé de *securus* « sûr », traduit un état d'esprit confiant et tranquille de celui qui se croit à l'abri du danger. Dans ce sens, la sécurité est synonyme d'assurance, de confiance, de tranquillité ou de sûreté. Selon le domaine d'application on distingue la sécurité routière, la sécurité nationale, la sécurité internationale, la sécurité sociale, etc.

Dans la littérature scientifique, les approches définitionnelles sur la sécurité sont si diverses que certains auteurs n'hésitent pas à qualifier la sécurité de concept essentiellement contestable. Cependant, parmi les définitions qui semblent être consensuelles, nous pouvons retenir celle de Raoul WOLFERS, pour qui, la sécurité dans son sens objectif peut être vue comme une mesure visant une absence de menaces sur les

valeurs centrales et dans un sens subjectif, comme l'absence de peur que ces valeurs centrales ne fassent l'objet d'attaques (WOLFERS, 1962).

Au concept traditionnel de sécurité a été préféré celui de sécurité humaine. Il a été développé en 1994 par le PNUD dans son Rapport sur le Développement Humain (RNDH) de 1994 intitulé « Nouvelles dimensions de la sécurité humaine » est sans doute la première tentative pour définir un tel concept de manière globale. Le concept de sécurité humaine est basé sur l'idée que la sécurité ne doit pas se concentrer exclusivement sur les Etats, le territoire et les questions militaires, mais sur les individus qui sont au cœur du débat et des politiques sécuritaires. Pour le PNUD, « *La sécurité humaine n'a rien à voir avec les armes –elle témoigne d'une préoccupation pour la vie et la dignité humaines* » (HUSSEIN et ali. 2004 : 15). En plus d'être holistique, la sécurité humaine permet d'appréhender l'étroite relation qui existe entre la sécurité et le développement à travers ses sept dimensions reflétant presque la totalité des éléments clés du développement humain. Le concept de sécurité humaine prend en compte en effet, la sécurité économique, alimentaire, environnementale, sanitaire, personnelle, communautaire et politique. Les sept composantes de la sécurité humaine sont ainsi définies : **Sécurité économique** : elle renvoie au revenu de base garanti : accès à l'emploi et aux ressources. **Sécurité alimentaire** : c'est l'accès matériel et économique à la nourriture pour tous et à tous moments. **Sécurité sanitaire** : elle suppose un accès aux soins médicaux et à de meilleures conditions sanitaires. **Sécurité environnementale** : vivre dans un environnement physique sain à l'abri de la désertification, de la déforestation et d'autres menaces environnementales mettant en danger la survie des personnes. **Sécurité personnelle** : il s'agit de la sécurité individuelle contre la violence physique. Les menaces peuvent prendre plusieurs formes, par exemple : menaces exercées par l'Etat, des Etats étrangers, d'autres groupes de personnes (tensions ethniques), des personnes isolées ou des gangs ; menaces à

l'encontre des femmes ou des enfants en raison de leur vulnérabilité et de leur dépendance; menaces à l'encontre de soi-même (par ex. suicide, consommation de drogues, etc.).

**Sécurité communautaire :** la plupart des personnes tirent leur sécurité de leur appartenance à un groupe social (famille, communauté, organisation, groupement politique, groupe ethnique, etc.). Des tensions surviennent souvent entre ces groupes en raison de la concurrence pour l'accès limité aux opportunités et aux ressources. **Sécurité politique :** vivre dans une société qui respecte les droits humains élémentaires et la liberté d'expression. (Hussein et ali. 2004 : 15-16)

### **1.2.3. La sécurité personnelle, une composante de la sécurité humaine**

La sécurité personnelle est l'une des sept composantes de la sécurité humaine. Par sécurité personnelle, il faut entendre la sécurité individuelle contre toutes les formes de violences physiques. En effet, les menaces à la sécurité personnelle englobent les menaces exercées par l'Etat, des Etats étrangers, d'autres groupes de personnes, des personnes isolées ou des gangs ; menaces à l'encontre des femmes ou des enfants en raison de leur vulnérabilité et de leur dépendance ; menaces à l'encontre de soi-même, par exemple le suicide, la consommation de drogues, etc. (PNUD, 2011). Dans la sécurité personnelle sont donc classés les actes de braquages à mains armées, les coupures de route sanglantes sur les voies intérieures du pays. Il en est de même en milieu urbain, des braquages dirigés contre les institutions financières, les grands magasins et boutiques, les véhicules de transport d'argent et des citoyens particuliers menant paisiblement leurs activités économiques, notamment les cambistes et autres opérateurs économiques. La littérature cartographie en deux groupes principaux les menaces à la sécurité personnelle. Dans le premier groupe on retrouve les actes de banditisme à savoir les vols domestiques, les vols de moyens de déplacement (motos, voitures), les cambriolages et autres types de brigandage. Dans le second groupe, on retrouve les actes de violences tels que les viols, les violences conjugales (PNUD, 2011 : 95).

#### **1.2.4. Le concept de Réseau d'Acteurs Sociaux et concepts associés**

Etymologiquement, le mot réseau vient du latin *retis* et sert à désigner un tissu à mailles très larges ou filet. Le réseau sert ainsi à qualifier des liens entre personnes ou entre organisations, par exemple, un réseau d'entreprises. Selon le dictionnaire de sociologie, un réseau social est constitué par l'ensemble des relations entre des individus (ALPE Y et al. 2005). Un réseau social est donc un ensemble d'acteurs (individus, groupes ou organisations) reliés par des interactions sociales qui peuvent être de différentes natures : familiales, sentimentales (liens forts) ou plus distantes : affinité, relation d'affaire, de travail (liens faibles). Ces interactions peuvent se nouer à travers des contacts directs ou médiés technologiquement : échange de lettres, de mails, réseaux sociaux, rencontres virtuelles... C'est dire donc qu'un réseau d'acteurs sociaux consiste en un ensemble de flux ou de communications (de messages, d'individus, d'objets) entre personnes interconnectées (CAMPENHOUD & QUIVY, 2011, p. 94). En choisissant d'étudier un phénomène social en termes de réseau d'acteurs sociaux, le chercheur se posera essentiellement trois questions : qu'est-ce qui circule ? Entre qui et qui ? Et selon quelles logiques ? L'analyse des réseaux sociaux constitue ainsi selon MERCKLE un « renversement de l'analyse sociologique traditionnelle » (ALPE Y ; et al. 2005, p.8).

La théorie des réseaux refuse de considérer des groupes sociaux constitués par des individus agrégés selon des caractéristiques catégorielles abstraites et définies a priori (telles que les catégories socioprofessionnelles, l'appartenance ethnique, etc.), pour élaborer des outils permettant de constituer analytiquement de tels groupes. Les réseaux sont définis par leur taille (nombre de personnes reliées), leur densité (rapport entre le nombre de liens possibles et le nombre de liens effectifs), leur diversité (degré d'hétérogénéité des membres) et la nature des liens : orientés ou réciproques, forts ou

faibles, unidimensionnels ou multiplexes. Ce sont ces caractéristiques qui permettent de mesurer la cohésion sociale des réseaux. (ALPE et al. 2005).

Nos lectures et entretiens exploratoires ont révélé l'existence autour de l'enjeu sécuritaire d'un certain nombre de groupes sociaux qu'on pourrait investiguer grâce au concept de réseaux d'acteurs sociaux. Il s'agit notamment des professionnels de la sécurité étatique, des professionnels de la sécurité privée, des élus locaux, des comités locaux de sécurité ou groupes de vigilance, les chefferies traditionnelles, les dirigeants ou leaders des confessions religieuses, les professionnels des médias, les tradi-praticiens, les conducteurs de taxi moto, les gérants de bars et maquis. Ces groupes sociaux sont connus par les professionnels de la sécurité publique en termes *d'acteurs civils de la sécurité* (MISPC, 2012). L'un des objectifs de la présente recherche est d'analyser le pouvoir de réseau de ces groupes sociaux au niveau de l'arrondissement d'Abomey-Calavi, notamment en matière de sécurité intérieure.

Au concept de réseau d'acteurs sociaux sont associés un certains nombres de concepts parmi lesquels on peut citer :

**-Capital social** : le concept de capital social emprunte largement à la sociologie des réseaux et notamment aux travaux de Mark GRANOVETTER (2000). Cette approche sociologique montre que les comportements sont dépendants des réseaux sociaux dans lesquels s'insèrent les individus. Pierre BOURDIEU est très fréquemment cité dans les articles académiques qui utilisent le concept de capital social. De fait, il semble qu'il ait été le premier à en proposer une définition en ces termes : le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance (BOURDIEU, 1980).

-**Centralité** : elle définit la position d'un acteur social au sein d'un réseau, c'est-à-dire sa capacité à accéder à l'information et à contrôler les ressources du réseau. FREEMAN distingue trois formes de centralité : **la centralité de degré** qui correspond au nombre de contacts qu'un individu a au sein du réseau, la **centralité de proximité** correspondant à la distance entre deux pôles du réseau et la **centralité d'intermédiarité** ou **centralité de prestige** correspondant au fait d'être un passage obligé entre d'autres pôles. (MERCCKLE, 2004).

-**Connexité** : c'est la distance moyenne pour connecter deux nœuds ou pôles d'un même réseau ;

-**Isolats** : ce sont des acteurs qui ne sont pas intégrés et qui constituent un potentiel inexploité ou sont en position de départ possible du réseau.

-**Cliques** : ce sont des sous-groupes qui peuvent développer une culture propre pas forcément en phase avec le reste du réseau.

### **1.2.5. Le concept de pouvoir**

Par pouvoir, on entend, dans un sens très large, la capacité de peser efficacement sur les actions des autres. Il s'agit donc d'une capacité d'influence exercée sur autrui. Dans la conception classique du pouvoir initiée par Max WEBER, le pouvoir est une relation binaire inégale entre deux parties, A et B, où A possède la capacité de faire agir B à l'encontre des intérêts de ce dernier et malgré sa résistance.

Dans une conception négative, le pouvoir consiste à interdire et à contraindre, par exemple à travers une loi pénale ou un interdit social comme le tabou de l'inceste. Par contre, dans une conception positive, le pouvoir consiste à « faire faire ». Il mobilise. Dans cette approche positive du pouvoir, il est à remarquer que l'action sur l'autre ne s'exerce pas

directement sur la personne elle-même, mais sur son action, laissant à cette dernière une gamme de réponses possibles. (CAMPENHOUD & QUIVY, 2011, p. 119). L'approche en termes de réseau considère deux aspects du pouvoir. Le premier concerne le pouvoir dans le réseau, c'est-à-dire les rapports de force entre les membres du réseau. Quant au second, il s'intéresse au pouvoir du réseau dans son environnement et, notamment, par rapport aux réseaux concurrents. Il importe de retenir qu'au sein d'un réseau, ce ne sont pas les statuts qui comptent mais les relations ; ce sont ces dernières qui confèrent aux membres leur pouvoir.

### **1.3. Etat de la question ou quelques axes actuels de la discussion**

Les angles théoriques d'analyse en termes de réseau d'acteurs sociaux sont variés et riches. Selon CAMPENHOUD et QUIVY (2011), les axes problématiques du modèle s'orientent dans deux directions fondamentales. La première s'intéresse au pouvoir dans le réseau, c'est-à-dire les rapports de force entre les membres du réseau. La seconde s'intéresse au pouvoir du réseau dans son environnement. Ici, les enjeux sont souvent des enjeux de société qui n'intéressent pas que les pôles du réseau en question. Il en va par exemple de la sécurité, de la santé, de la sauvegarde de l'environnement, etc. Chacun de ces deux aspects est abordé selon une distinction théorique classique en sociologie : la dimension structurelle et la dimension actantielle. La première concerne les modes d'agencement entre les éléments concernés, en particulier la structure des positions. La seconde concerne la capacité de mobilisation interne et externe du réseau.

Selon FREEMAN cité par CAMPENHOUD et QUIVY (2011) il est préférable de saisir la position structurelle de pouvoir des réseaux à partir du concept de centralité. L'auteur distingue trois formes de centralité : **la centralité de degré** qui correspond au nombre de contacts d'un individu ou pôle du réseau, la **centralité de proximité** correspondant à la

distance entre deux pôles du réseau et la **centralité d'intermédiation** ou de prestige correspondant au fait d'être un passage obligé entre d'autres pôles. Selon cet auteur, le modèle distingue différents types d'acteurs : i) les acteurs « Plaque Tournante » (APT) qui ont une centralité de degré forte en raison du nombre élevé de relations ou de liens qui partent d'eux vers les autres pôles du réseau. Cette position les met en situation d'être la personne la mieux informée du réseau ; les acteurs périphériques qui sont à la lisière du réseau et ont de ce fait un accès très limité à l'information et les acteurs « Points Bouchons » ou « Ponts » (APB), individus constituant des points de passage uniques entre différentes zones du réseau. Ces derniers sont dans une centralité d'intermédiation forte et occupent une position de prestige car ils ont la possibilité de contrôler et de filtrer les informations qui circulent au sein des différentes zones du réseau<sup>5</sup>. (BACHELET, 2013)

MERCKLE (2004) quant à lui recommande d'analyser les réseaux à travers quatre variables fondamentales : la taille du réseau, sa densité, sa diversité et la nature des liens. La taille est appréciée par le nombre de personnes connectées, la densité du réseau dépend du rapport entre le nombre de liens possibles et le nombre de liens effectifs ou réels. La densité traduit le nombre de liens que possède un individu ou ses ressources au sein d'un réseau. De ce point de vue, la densité reflète le capital social<sup>6</sup> d'un acteur social au sein de son réseau. Cette densité peut être saisie à travers l'indice de centralité de degré ( $C_{De}$ ) qui est l'indicateur de référence généralement utilisé par le modèle. Quant à la diversité, elle est liée au degré d'hétérogénéité des membres (c'est-à-dire l'appartenance à différents groupes sociaux en termes de profession, origine ethnique, âge, sexe, etc). La nature des liens qui peuvent être unidimensionnels ou orientés, réciproques ou multiplexes, selon la mission du réseau et l'orientation des échanges (MERCKLE, 2004).

---

<sup>5</sup> Voir illustration en annexes

<sup>6</sup> Le concept de capital social a été largement développé par les auteurs de la sociologie des réseaux et certains sociologues économistes parmi lesquels on peut citer Alexis de Tocqueville (1840), Karl Marx, Polanyi (1944) ; Pierre Bourdieu (1980), Mark Granovetter (2000), etc.

Pour BURT c'est le concept de *trou structural* qui peut permettre de saisir la position structurelle du pouvoir (BURT, 1992) dans un réseau. Il définit le trou structural comme l'absence de relations entre deux acteurs co-isolés. Selon lui, un acteur dispose de capitaux financier, humain et social. On y voit une double définition du capital social : connexions avec d'autres acteurs ouvrant l'accès à leurs ressources et possibilités d'exploiter les trous. Ce dernier avantage est de l'ordre de l'information et du contrôle, et est qualifié de capital disconnexionnel. Deux stratégies s'offrent au membre du réseau profitant du trou structural : accorder un bien à des conditions qui lui sont plus avantageuses du fait de l'absence de liens entre deux consommateurs par exemple ; exploiter des conflits qu'il a éventuellement suscités. D'autre part, BURT se rapproche de GRANOVETTER (ENS, 2005) en affirmant que les liens faibles, en évitant à l'acteur de se trouver dans un trou structural, sont avantageux sur le plan de l'information et du contrôle.

Dans son ouvrage intitulé *Les réseaux d'acteurs sociaux* LEMIEUX (1999) distingue trois dimensions relationnelles inhérentes aux réseaux d'acteurs sociaux : l'appartenance (liens d'identification, de différenciation, d'indifférence), l'appropriation (transactions entre acteurs), et la gouverne (contrôles exercés les uns sur les autres). Cette dernière dimension est celle que privilégiera l'auteur tout au long de l'ouvrage: "Les réseaux d'acteurs sociaux apparaissent comme des systèmes où les participants contrôlent ou non les connexions qui les relient" (LEMIEUX, 1999 : 1). Il s'attache à distinguer les réseaux des appareils<sup>7</sup>, la différence reposant sur leurs structures et autres caractéristiques systémiques, tout en notant qu'on "retrouve des caractéristiques d'appareils dans beaucoup de réseaux et des caractéristiques de réseaux dans beaucoup d'appareils" (p. 2).

---

<sup>7</sup> Alors que les Réseaux sont des "systèmes d'acteurs sociaux qui, pour des fins de mise en commun de la variété dans l'environnement interne propagent la transmission de ressources en des structures fortement connexes", les Appareils sont des "systèmes d'acteurs sociaux qui, pour des fins de mise en ordre de la variété de leur environnement externe, contraignent la transmission de ressources en des structures faiblement connexes".

L'auteur dresse enfin une typologie des réseaux d'acteurs sociaux. Cette typologie comprend : les réseaux de communication, les réseaux de parenté, les réseaux d'affinité, les réseaux de soutien, les réseaux de bénévoles, les réseaux de marchands, les réseaux de mobilisation, les réseaux d'entreprise, les réseaux concernant les politiques publiques et les réseaux de clientélisme (LEMIEUX, 1999 : 30-118).

En ce qui concerne les travaux antérieurs sur la sécurité, nos lectures ont révélé que deux approches se disputent fondamentalement le champ des alternatives à l'offre de sécurité publique. D'une part, la théorie des vases communicants qui justifie l'émergence d'acteurs privés par les carences de l'Etat en matière d'offre du service de sécurité et d'autre part, la théorie pluraliste qui conçoit l'émergence de ces acteurs en termes de collaboration avec les institutions étatiques (PEROUSE DE MONTCLOS, 2008).

Dans le registre de la théorie des vases communicants se trouve en bonne place « la théorie de partenaire junior » qui d'après OCQUETEAU (1986 : 254), établit une corrélation entre la prolifération des forces de la sécurité privée et la baisse ou la stagnation des ressources humaines, matérielles et des performances de la police. Il s'agit là d'une logique de substitution. La faiblesse de cette théorie réside dans le fait qu'elle ne permet pas de s'interroger véritablement sur ce qui fonde l'apparition des groupes de vigilance et d'expliquer les limites des prérogatives des sociétés ou organisations de sécurité privée (OCQUETEAU 1986). Par ailleurs, il serait trop simpliste voire anticipé de tenir cet argument pour rendre compte de la prolifération du vigilantisme dans la mesure où ces groupes sont créés dans certains pays sur l'initiative de l'Etat qui les contrôle (ESSONO, 2007).

Au regard de la faiblesse de la théorie des vases communicants, s'est développée la théorie pluraliste qui prévoit une sorte de partenariat ou de collaboration entre le public et le privé.

C'est dans cette optique qu'il est proposé d'aborder le phénomène du mouvement vigilantiste dans une perspective de collaboration entre ces groupes et les institutions étatiques (BUUR 2010). Au Bénin, le domaine de la sécurité apparaît désormais comme un champ éclaté ; ce qui favorise l'application de cette théorie. Le service sécuritaire est coproduit par une multitude d'acteurs avec des stratégies différentes. Cependant, la logique de « collaboration » relatée par les tenants de cette théorie permet d'émettre des réserves dans la mesure où la collaboration suppose l'existence de valeurs, de normes et/ou de bénéfice à maximiser (ROBIDOUX 2007). Ce qui n'est pas encore le cas dans les relations entre l'Etat et les groupes de vigilance en émergence.

Les récentes recherches sur le vigilantisme et sur l'émergence des acteurs non-étatiques organisés en réseaux d'acteurs sociaux ont été orientées vers les relations entre ces groupes en développement et les différentes structures locales de l'Etat suivant une approche processuelle (BUUR 2010, Grätz 2010). Par ailleurs, elles mettent l'accent sur les relations verticales en référence aux structures étatiques. La double position que le concept de « *beside* » peut occuper « *below* » et « *beyond* » (BELLAGAMBA et KLUTE 2008 : 11) traduit aussi cette verticalité relationnelle. Ainsi, ces travaux passent sous silence les relations horizontales (interaction entre ces nouveaux acteurs et la communauté de base).

## **1.4. Modèle d'analyse théorique**

La sécurité étant par essence un état ou un sentiment individuel (donc psychologique) de sûreté intrinsèquement lié à l'instinct de conservation, l'individu apparaît au prime abord comme l'unité d'analyse sociologique de toute réflexion scientifique sur la question sécuritaire. En effet, d'après HUSSEIN et ali. (2004), toute recherche sociologique sur la question de la sécurité doit être avant tout une étude de perception visant à faire parler les acteurs sociaux afin de saisir comment ces derniers définissent eux-mêmes la sécurité, au-

delà des discours institutionnels. C'est pourquoi l'individualisme méthodologique de WEBER nous sera d'utilité.

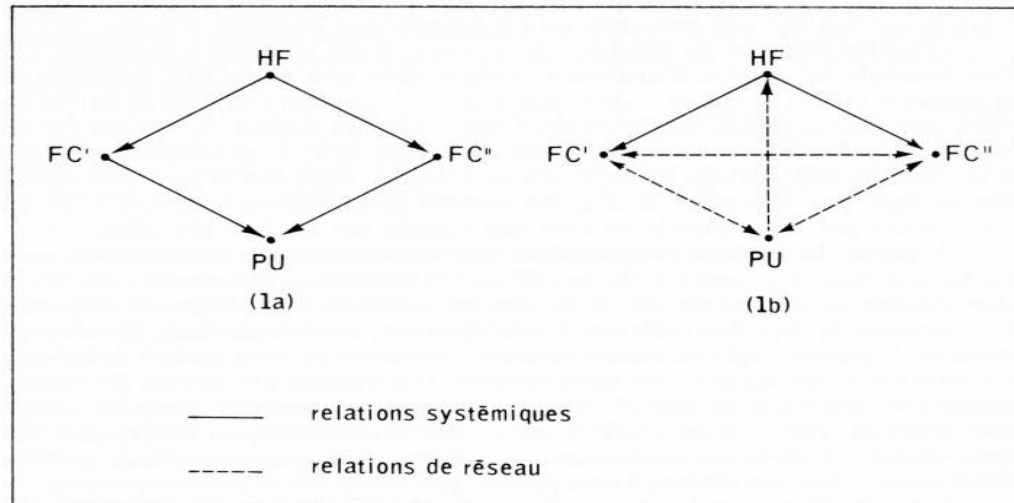
Mais au-delà de sa dimension individuelle, la sécurité désormais humaine qu'étatique doit être pensée dans une interaction avec l'environnement social et culturel. (PNUD, 2011, p.174). Autrement dit, il n'y a pas de sécurité qui ne soit le résultat d'un processus d'interaction entre l'Etat et les acteurs non étatiques de plus en plus nombreux et souvent organisés en réseaux d'acteurs. C'est pourquoi, nous inscrivons volontiers cette réflexion dans le paradigme interactionniste. Dans ce cadre, la théorie de **réseau d'acteurs sociaux** de MERCKLE (2004) et Vincent LEMIEUX (1999) nous paraît pertinente. En effet, le concept de réseau d'acteurs sociaux est une théorie d'analyse sociologique potentiellement utilisable pour l'étude d'une infinité de phénomènes sociaux et de situations sociales caractérisés par de multiples échanges horizontaux (CAMPENHOUD et QUIVY, 2011, p. 114). Cette approche rejoint l'une des caractéristiques actuelles de l'action publique, sociale et culturelle, caractéristique qui consiste à transgresser les frontières entre les champs traditionnels. Le mot d'ordre aujourd'hui dans bon nombre de secteurs est le travail en réseau. Cela offre l'avantage de voir comment des professionnels de champs différents (éducation, santé, économie, politique, technologie, culture...) collaborent et coopèrent ensemble. Ce choix théorique nous met en phase avec la théorie de l'acteur social ou acteur collectif développé par Alain TOURAINE (1984). En effet, pour ce sociologue, au lieu d'opposer et de séparer continuellement l'acteur et le système, il vaut mieux les envisager dans leur interdépendance comme de véritables systèmes d'action (TOURAINE, 1984 : 24). Analyser le rapport des citoyens avec le système de sécurité publique à partir du modèle de réseau d'acteurs sociaux gagne davantage en pertinence lorsque l'analyse est renforcée par la théorie de l'acteur social. De fait, les réseaux

apparaissent aujourd'hui de par les dynamiques inter-connexionnistes qui les caractérisent, comme de véritables systèmes d'actions.

Le graphique ci-dessous est une illustration de ce que peut représenter un système dans une approche en termes de réseau social. Soit un système d'information administrative. HF représente les hauts-fonctionnaires ; FC' et FC'', des fonctionnaires de contact ; et PU, les publics. Les arcs ou relations orientées indiquent qui des deux acteurs **a la capacité officielle d'imposer le contact, c'est-à-dire un canal par où passe l'information**. Dans le graphe la, la structure du système est évidemment hiérarchique, avec une « racine », les hauts-fonctionnaires, et des « feuilles », les publics, soumis à des informations « sectorielles » venant de FC' et FC''. Contre ce système, un réseau intrasystémique peut s'élever, négligeant des structurations intermédiaires, soit le réseau du graphe lb, indiqué par les pointillés. Les fonctionnaires de contact établissent de façon mutuelle des communications entre eux et remplacent de façon contre-institutionnelle les relations asymétriques avec les publics par des relations symétriques, ce qui entraîne les publics à imposer leurs vues (par des manifestations, des requêtes, des entrevues, etc.) aux hauts-fonctionnaires.

Dans une approche en termes de réseaux d'acteurs, les statuts ont moins d'importance que les relations et la structure du pouvoir dépend moins des statuts que du réseau relationnel. En effet, il est démontré que les personnes qui ont du pouvoir (en matière de réseau) établissent généralement des relations avec d'autres qui en sont également dotés. (ROBBINS & DeCENZO, 2006 : 185). C'est pourquoi, l'analyse de la structure du pouvoir d'un réseau repose souvent mais pas toujours, sur une analyse du capital social des membres du réseau.

Graphique 1 : Le système de l'information administrative (1a) et sa restructuration par des relations de réseau (1b).



Source : Vincent LEMIEUX, 1976.

Des caractéristiques des réseaux ont été proposées par divers auteurs (MITCHELL, 1969, pp. 12-20 ; KAPFERER, 1969, pp. 221-230) qui portent sur des nombres d'acteurs ou de relations, compris dans le réseau étudié. On a ainsi défini la *densité* des relations possibles. Si, par exemple, on a 7 relations dans un réseau de 5 acteurs sociaux, la densité sera de 0,7 puisque le nombre total de relations possibles est mesuré par la formule :

$$\frac{n(n-1)}{2}$$

où **n** représente le nombre d'acteurs. On établit facilement qu'il y a 10 relations possibles, d'où cette densité de 0,7. De même, on calcule aisément que la densité du graphe 1<sub>a</sub> est de 0,66 et celle du graphe 1<sub>b</sub> est de 1.

Le modèle en termes de réseau d'acteurs sociaux distingue également différents types d'acteurs : i) les **acteurs « Plaque Tournante »** qui ont une centralité de degré forte en raison du nombre élevé de relations ou de liens qui partent d'eux vers les autres pôles du réseau. Cette position met l'acteur-réseau en situation d'être la personne la mieux informée

du réseau ; les **acteurs périphériques** qui sont à la lisière du réseau et ont de ce fait un accès très limité à l'information et les **acteurs « Points Bouchons »** encore appelés « Ponts » (« bridging »), individus constituant des points de passage uniques entre différentes zones du réseau. Ces derniers sont dans une centralité d'intermédiation forte et occupent une position de prestige car ils ont la possibilité de contrôler et de filtrer les informations qui circulent au sein des différentes zones du réseau<sup>8</sup>. (BACHELET, 2013).

Nous espérons que le recours à ces différentes approches offrira à l'analyse une base théorique suffisante pour questionner les logiques et les motivations des acteurs sociaux dans leurs pratiques sécuritaires, les stratégies dans lesquelles s'inscrivent ces actions ainsi que les interactions dynamiques entre les réseaux d'acteurs en présence.

---

<sup>8</sup> Voir illustration en annexes

## CHAPITRE II- CADRE PHYSIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le présent chapitre est consacré à la présentation du cadre physique de la recherche, de même que les choix méthodologiques opérés pour la collecte des données. Aussi, sont-elles exposées : les techniques d'échantillonnage, de collecte, de traitement et d'analyse des données. Les difficultés rencontrées ainsi que les limites du travail n'ont pas été occultées.

### **2.1. Cadre physique de la recherche**

#### **2.1.1. Situation sociodémographique de l'arrondissement d'Abomey-Calavi.**

L'arrondissement d'Abomey-Calavi, cadre physique de cette recherche, est situé dans la partie sud de la commune d'Abomey-Calavi. Il est limité au Nord par l'arrondissement d'Akassato, au Sud par l'arrondissement de Godomey, à l'Est par la commune de Sô-Ava et à l'Ouest par l'arrondissement de Togba. Il compte six quartiers de ville à savoir : Agori, Sèmè, Agamandin, Tokpa-Zoungo, Gbodjo et Kanssounkpa. Ces quartiers sont dirigés par des chefs quartiers.

Le recensement général de la population et de l'habitation en 2013 indique pour la population de l'arrondissement d'Abomey-Calavi 117824 habitants. L'effectif des hommes est en légère supériorité sur celui des femmes dans cet arrondissement et s'élève à 59814 hommes contre 58010 femmes. Le taux d'accroissement inter censitaire (2002-2013) est de

6,7%. Les données démographiques de l'arrondissement d'Abomey-Calavi sont récapitulées dans le tableau ci-dessous<sup>9</sup> :

NB : Les données issues du RINGPH4 n'étant pas encore désagrégées jusqu'au niveau arrondissement et quartier, nous sommes obligés ici d'utiliser les données découlant du RINGPH3 de 2002.

**Tableau I : Données démographiques de l'arrondissement d'Abomey-Calavi**

Données spécifiques de l'arrondissement d'Abomey-Calavi	Nombre	Population			Taille
	de Ménages	Totale	Masculin	Féminin	Ménages
AGAMANDIN	1351	5920	2817	3103	4,4
AGORI	6203	28534	14405	14129	4,6
GBODJO	521	2877	1424	1453	5,5
KANSOUKPA	470	2412	1191	1221	5,1
SEME	2822	13695	6647	7048	4,9
TOKPA ZOUNGO	1850	8012	4105	3907	4,3
TOTAL ARRONDISSEMENT	13217	<b>61450</b>	30589	30861	4,6

**Source** : RGP 3, INSAE, 2002

Le profil socio-culturel des populations montre que l'arrondissement d'Abomey-Calavi est caractérisé par une hétérogénéité du point de vue ethnique avec une dominance des Aïzo (32,6%) et des Fon (28,9%). On note aussi la présence des autres ethnies telles que les Toffin, les Adja, les Yorouba, les Dendi, les Baatombou, et autres. Cette caractéristique a été confirmée par les résultats de nos enquêtes sur le terrain. Cette population est constituée de sous-groupes sociaux formant des familles au sein desquelles se déroule la vie quotidienne.

L'arrondissement d'Abomey-Calavi présente un relief peu accidenté. Les principaux traits caractéristiques sont : une bande sablonneuse avec des cordons littoraux, un plateau de terre de barre et des dépressions. Le climat est de type sub-équatorial marqué par deux

---

<sup>9</sup> Les données issues du RINGPH4 n'étant pas encore désagrégées au niveau arrondissement et quartier, nous sommes obligés ici d'utiliser les données issues du RINGPH3 de 2002.

saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Le réseau hydrographique est constitué essentiellement d'un plan d'eau qu'est le lac Nokoué. La plus grande partie de l'arrondissement d'Abomey-Calavi est occupée par des sols ferrugineux tropicaux et des sols sablonneux peu propices à l'agriculture. Les sols hydromorphes très inondables n'occupent qu'une petite partie au nord du territoire. Le couvert végétal varie selon les faciès traversés. Ainsi on y rencontre la mangrove à palétuviers dans la zone côtière, une savane dégradée sur le plateau, des cultures maraîchères le long des marais et un groupement herbeux dans les marécages et le long des berges du lac Nokoué.

### **2.1.2. Situation administrative de l'arrondissement d'Abomey-Calavi**

Conformément aux lois sur la décentralisation, l'arrondissement d'Abomey-Calavi est dirigé par un chef d'Arrondissement et un conseil d'arrondissement composé de treize (13) conseillers.

Les six quartiers de la ville sont chacun sous l'autorité d'un chef quartier assistés des conseillers d'arrondissement. Le conseil d'arrondissement actuel compte treize élus locaux (13) à savoir six (6) conseillers communaux, six (6) chefs quartiers et un (01) chef d'arrondissement (CA), tous élus et installés suite aux élections de 2008.

### **2.1.3. Situation sécuritaire au plan national et local**

En prélude à la situation sécuritaire locale, intéressons-nous un peu à l'organisation du système sécuritaire au plan national, notamment en ce qui concerne l'offre de sécurité intérieure.

#### **2.1.3.1. L'organisation nationale du système de sécurité intérieure**

Comme dans la plupart des Etats ex-colonies françaises, le système de sécurité intérieure béninois est basé sur un dualisme organisationnel : d'un côté la gendarmerie nationale, de l'autre, la police nationale. Pour Thierry ZANG (2010) cité dans un ouvrage collectif sur *La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone*, l'organisation institutionnelle et administrative des forces de police est l'une des caractéristiques les plus particulières des appareils de sécurité des États francophones. En effet, ces États se

caractérisent par le dualisme de l'organisation de la sécurité publique, qui est fondée : – d'une part, sur une gendarmerie nationale, rattachée organiquement au ministère de la Défense tout en dépendant sur le plan opérationnel non seulement de ce même ministère mais aussi des ministères de l'Intérieur et de la Justice ; – d'autre part, sur une police nationale exclusivement rattachée d'un point de vue organique au ministère de l'Intérieur et agissant à la fois sous les ordres de ce dernier mais aussi sous ceux du ministère de la Justice pour certaines de ses missions.

Ce dispositif est en outre complété dans certains États par des services de police municipale, rattachés aux communes.

#### ***2.1.3.1.1. La gendarmerie nationale***

La gendarmerie est l'une des composantes principales des forces de sécurité intérieure. Petite sœur de la gendarmerie française, la gendarmerie nationale béninoise a été créée le 1er août 1961. Elle est commandée par un général de brigade depuis septembre 2006. Compétente sur 90% du territoire et 81% de la population, elle remplit des missions de police administrative, de police judiciaire et de police militaire. (DCAF, 2011:148) Elle contribue également à la protection de nombreux sites et points sensibles.

Pour accomplir ses missions, la gendarmerie dispose d'une direction générale implantée à Porto-Novo, de formations opérationnelles et d'instruction, de trois groupements régionaux (un groupement de gendarmerie mobile, un groupement pénitentiaire, un groupement des services) et d'une école nationale de la gendarmerie dans laquelle est intégré le Centre de perfectionnement de police judiciaire. Elle compte un quartier général dans chaque région ainsi que des brigades dans toutes les communes rurales et urbaines. Dans les zones rurales, elle s'acquitte des diverses missions de la police nationale. Comme la police, elle assure la sécurité des personnes et des biens. Son champ d'action s'étend à la quasi-totalité du territoire, mais elle est surtout responsable de la sécurité dans les campagnes et sur les axes routiers. En temps de paix, elle est responsable de la surveillance du territoire, de la protection de la population, de la sécurité publique et de la défense civile. Elle est aussi chargée des enquêtes criminelles dans les zones rurales, sous l'autorité des instances judiciaires compétentes. La mission de sécurité publique pour laquelle elle peut occasionnellement être réquisitionnée est placée sous la supervision des autorités civiles et militaires que sont les maires, les préfets de région, le ministre de l'Intérieur ou le ministre de la Défense.

### **2.1.3.1.2. La police nationale**

La Police nationale du Bénin est placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et des Cultes. La police nationale est investie d'une triple mission dans le système sécuritaire national : i) la sécurité et la paix publique ; ii) la police judiciaire ; iii) le renseignement et l'information<sup>10</sup>.

Au plan organisationnel, la police a à sa tête un directeur général et comprend plusieurs groupes spécialisés d'intervention rapide : la brigade criminelle, les Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) qui ont leur état-major à Cotonou, et leurs unités stationnées dans les capitales régionales. La direction générale, placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, centralise et coordonne toutes les activités des directions techniques publiques, de la police judiciaire, des renseignements généraux et de la surveillance du territoire, et de l'école nationale de la police) et des services extérieurs (directions départementales, commissariats centraux, spéciaux, et des localités, commissariats et postes frontaliers) ainsi que les compagnies républicaines de sécurité (CRS), la Brigade AntiCriminelle (BAC), le groupe Recherche, Action, Intervention et Dissuasion (RAID) et la Brigade de Protection du Littoral et de la lutte antiPollution (BPLP). Les compagnies républicaines de sécurité sont organisées pour opérer en formations constituées. Constituant des réserves mobiles susceptibles d'être employées sur toute l'étendue du territoire national, elles ont pour vocation : 1) de renforcer les corps de police urbaine pour le maintien de l'ordre; 2) de porter assistance aux populations en cas de sinistre grave ou de catastrophe publique ; 3) d'assurer des missions de surveillance proprement-dite : police routière, motorisée, escortes officielles, surveillance de ports et d'aéroports, de voies de communication. La BAC, les CRS, le RAID et la BPLP sont des unités d'élite et les bras armés de la police. Leur création entre dans le cadre de

---

<sup>10</sup> La police nationale, placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, doit avoir pour vocation la garantie et la protection des libertés. La « sûreté », garantie par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (auquel renvoie le préambule de la Constitution française), est l'expression même du devoir de la police, des hommes et femmes qui la composent, de cette force au service des citoyens — dont la nécessité est inscrite à l'article 12 de la même déclaration<sup>43</sup>. Ce devoir ancien a été repris par la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure de janvier 1995 qui a énoncé les missions prioritaires de la police nationale, missions confirmées par la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité d'août 2002. Trois missions principales forment le cadre principal de l'action de la police : – la sécurité et la paix publique : la police nationale est chargée de veiller à l'exécution des lois, d'assurer la protection des personnes et des biens, de prévenir les troubles à l'ordre public, de garantir la tranquillité publique et de lutter contre la délinquance ; – la police judiciaire : placée sous la direction, le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire, elle a pour mission de rechercher et de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et leurs complices, de les arrêter et de les déférer aux autorités judiciaires compétentes ; – le renseignement et l'information : La police a pour mission de fournir une information fiable aux autorités gouvernementales, de déceler et de prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la nation ou de la souveraineté nationale. (OIF, 2010 : 54)

L'adaptation du service public aux besoins nouveaux sur le terrain. En principe, la police peut intervenir à la demande de tout individu qui requiert ou nécessite son assistance. En pratique cependant, nombreuses sont les atteintes à la sécurité des personnes en centre-ville qui témoignent des insuffisances des forces de police. Il faut espérer qu'avec la décentralisation, des mesures innovantes visant à mettre en place des services de police locaux seront prises. On constate un net intérêt pour la création d'une police municipale dans les nouvelles communes.

Depuis janvier 1999, les maires sont chargés d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans leur agglomération. Malgré leurs capacités limitées, ces communes sont néanmoins des entités légales jouissant d'une certaine autonomie qui les autorise à mettre sur pied des services de police municipale. Malheureusement, du fait de l'ampleur de la demande et de la modicité des moyens disponibles, il est à craindre que la réforme ne donne pas les résultats escomptés. Ces idées sont avancées dans l'hypothèse où des troubles persistants se produiraient, mais il n'y a jamais eu de véritable discussion sur la question. Pour l'instant il ne s'agit pas de décider entre centre et périphérie, c'est l'insécurité qui devrait être au centre des débats, surtout si les menaces se font de plus en plus réelles dans l'esprit des populations. Pendant la période révolutionnaire, le Bénin s'était doté d'une « milice », organisation de police locale, très efficace mais politiquement endoctrinée. Toute la question est de savoir si le projet de police municipale ou la politique actuelle de sécurité basée sur l'installation des Comités Locaux de sécurité (CLS) sauront tirer leçon de l'expérience des milices révolutionnaires pour éviter certaines dérives.

### **2.1.3.2. L'offre de sécurité publique dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi**

L'offre de sécurité publique au niveau de l'arrondissement d'Abomey-Calavi est conjointement assurée par la police et la gendarmerie. Ainsi, on y trouve :

- un commissariat central avec un effectif de 26 agents répartis en différentes unités d'intervention :
- une brigade de gendarmerie avec un effectif de dix-neuf (19) gendarmes.

Avec ces effectifs de policiers et de gendarmes pour une population d'environ 117824, le ratio de sécurité au niveau de l'arrondissement d'Abomey-Calavi tourne autour de 01 agent de sécurité pour 6201 personnes en 2013 contre 01 agent pour 1400 personnes en 2002. Ce

ratio est très loin de la norme fixée par les Nations Unies et qui est de un (01) agent de sécurité pour 450 habitants.

Cette faible couverture sécuritaire favorise en partie l'insécurité physique que connaît la localité, comme en témoignent les images ci-dessous, puisées dans les archives des institutions en charge de la sécurité au niveau de l'arrondissement.



**Photo n°1 :** Un groupe électrogène volé par deux jeunes à Abomey-Calavi

Source : Archives de la gendarmerie d'Abomey- Calavi, données de terrain,



**Photo n°2** Un frigo, du couvert et des ustensiles volés par un jeune spécialisé dans le cambriolage des maisons à Abomey-Calavi

Source : Archives du Commissariat central d'Abomey-Calavi, données de terrain, octobre 2014



**Photo n° 3** Un jeune spécialisé dans le vol à main armée arrêté avec son arme à Abomey-Calavi

Source : Archives du Commissariat de Calavi, données de terrain, octobre 2014



**Photo n°4** Matériel d'opération des voleurs récupéré par la police sur les lieux d'un cambriolage à Abomey-Calavi

Source : Archives du Commissariat de Calavi, données de terrain, octobre 2014

Avec les moyens que l'Etat met à leur disposition, moyens très limités, ces agents de sécurité s'efforcent d'assurer au quotidien la quiétude aux populations et de traquer les délinquants et divorcés sociaux. Au cours de nos recherches, nous avons assisté au déploiement sur le terrain de quelques agents de sécurité comme en témoignent les images ci-dessous.



**Photo n° 5 :** Des motos volées ou accidentées et gardées au poste de sécurité  
Source : Données de terrain, octobre 2014



**Photo n° 6 :** Des populations de Calavi venues solliciter les services des agents de sécurité  
Source : Données de terrain, octobre 2014



**Photo n° 7 :** Des gendarmes mobilisés pour une intervention suite à une alerte  
Source : Données de terrain, octobre 2014

#### **2.1.4. Sécurité et décentralisation : le pouvoir sécuritaire des élus locaux**

Pour mieux cerner la question sécuritaire au niveau local, nous avons exploré le cadre juridique et institutionnel de l'exercice du mandat sécuritaire dans un contexte de décentralisation. Nous avons parcouru l'ensemble des textes de lois prises depuis 1999 sur la décentralisation en République du Bénin. Il ressort de nos lectures que le cadre juridique du mandat sécuritaire des élus locaux est défini par les lois n°97-029, dans son article 69 et n°98-005 du 15 janvier 1999, article 19, lois portant respectivement organisation des Communes en République du Bénin et organisation des Communes à statut particulier en République du Bénin. En effet, ces textes disposent que « Le maire est officier d'état civil. Il est également officier de police judiciaire, attributions qu'il exerce sous le contrôle de l'autorité judiciaire, conformément au code de procédure pénale. (loi n°97-029, art. 69). Il faut toutefois préciser que le pouvoir de police du maire et des élus locaux est un pouvoir de police administrative. Les articles 76 et 77 de la loi ci-dessus citée précisent les contours du mandat sécuritaire des élus locaux :

Article 76 : Le maire est chargé de la police administrative dans la commune. Il sollicite, pour ce faire, le concours des services compétents de l'État. Les actes de police du maire ont pour objet d'assurer l'ordre, la tranquillité, la sûreté et la salubrité publics. Ils comprennent : 1. tout ce qui

intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places, quais et voies publiques, (...) ;  
8. le soin d'empêcher la divagation des animaux.

Article 77 : Le maire est chargé de la police des routes nationales et départementales et des voies de communication dans le périmètre de sa commune, mais seulement, en ce qui concerne la circulation sur lesdites routes. Il peut, moyennant le paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, délivrer des permis de stationnement et de dépôt temporaire sur la voie publique, sur les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics.

Il est donc évident que les élus locaux sont, au regard des textes en vigueur au Bénin, des acteurs "étatiques" investis de pouvoir formels et locaux en matière de sécurité. A ce corpus juridique, il convient d'ajouter les dispositions de la loi n°98-005 du 15 janvier 1999, qui autorisent certaines communes à se doter d'une police municipale.

Article 19 : Outre les compétences prévues par la loi portant organisation des communes en République du Bénin, les communes à statut particulier exercent les compétences spécifiques ci-après: i) en matière d'enseignement et de formation professionnelle : la commune a la charge de la construction, des réparations et de l'équipement des établissements publics d'enseignement secondaire et des centres publics de formation professionnelle de niveau communal. Elle assure en outre l'entretien de ces établissements ; ii) en matière de transport et de circulation : la commune élabore son plan de circulation urbaine, organise les transports urbains collectifs, installe et entretient les feux de signalisation ; **iii) en matière de sécurité** : les responsables de la sécurité soumettent au conseil municipal le plan annuel de sécurité publique et de lutte contre la délinquance et la criminalité ; iv) en matière de communications : la commune a la charge de l'information de la population sur la vie de la cité: à cet effet elle diffuse des organes d'information écrite, créée et/ou favorise l'installation des stations de radiodiffusion sonore et de télévision locales. A cet effet, l'État leur transfère les ressources nécessaires.

Toutefois, il convient de relever qu'en dépit de ce dispositif juridictionnel impressionnant, le mandat sécuritaire au Bénin relève, pour l'instant et exclusivement, des compétences communales. Les élus locaux au niveau arrondissement n'ont aucun pouvoir formel ou mandat en matière de sécurité locale, malgré leur proximité avec les populations.

## **2.2. Approche méthodologique**

### **2.2.1. Justification du choix du sujet et du cadre de recherche**

#### **2.2.1.1. Justification du choix du sujet**

Le choix du présent sujet est sous-tendu par des raisons à la fois d'ordre subjectif et d'ordre objectif.

#### **-Raisons subjectives**

Les raisons subjectives qui sous-tendent le choix du sujet sont multiples. Nous en évoquons ici deux essentiellement. Lors de notre formation en DEA, le cours sur les paradigmes de développement a particulièrement retenu notre attention. De façon précise, le système d'approche "ESPECT" de Georges Gurvitch nous a séduit par son caractère transversal et holistique comme une approche pertinente pour saisir le développement en tant que phénomène social total<sup>11</sup>. Dans ce système, la sécurité est en bonne place dans le palier social aux côtés des autres composantes telles que l'éducation, la santé, l'emploi, la justice, etc. Le déclic est né de nos lectures. En effet, les cas d'agressions répétés survenus entre 2013 et 2014 dans les villes de Cotonou et de Calavi nous ont amené à nous interroger sur la sécurité et son rôle dans le développement d'un pays. Au cours de nos lectures dans ce cadre, nous avons été impressionnés par un rapport du PNUD intitulé Rapport National sur le Développement Humain (RNDH, 2010- 2011) consacré à la question sécuritaire au Bénin. Dans ce rapport, nous découvrons pour la première fois le concept de *sécurité humaine* avec ses sept composantes : économique, sanitaire, environnementale, politique, alimentaire, personnelle et communautaire. A l'instar du système "ESPECT", nous avons trouvé également ce concept holistique et transversal

---

<sup>11</sup> Pour emprunter les termes devenus célèbres de Marcel Mauss

susceptible d'aider le socio-anthropologue du développement à aborder avec totalité les questions relatives au développement.

Le choix de nous consacrer à la sécurité alternative s'est imposé à nous dans le contexte d'Etat faible aux ressources limitées comme le Bénin. Dans un tel contexte, il est urgent d'impliquer tous les acteurs sociaux dans une synergie d'action afin de renforcer l'offre de services publics en matière de sécurité.

### **-Raisons objectives**

Les raisons objectives qui ont orienté le choix du présent sujet sont liées à notre cadre professionnel et à la centralité des questions de sécurité par rapport à la quête même de développement. Au plan professionnel, il faut dire que nous travaillons dans un centre qui a pour mission la formation et la recherche (fondamentale et appliquée) en matière de population (CEFOP-UAC). Dans la perspective d'aider plus tard à la réalisation de cette mission organisationnelle, nous avons été sensible aux problèmes auxquels sont confrontées les populations notamment celle des milieux urbains et périurbains. Au nombre de ces problèmes, il y a la question de l'insécurité et des menaces à l'intégrité physique des personnes ainsi que l'actualité de ces dernières années nous le fait voir. S'agissant de la centralité des questions sécuritaires, notre conviction est que la quête de développement passe par la garantie de la sécurité pour tous. Car la sécurité est un préalable à tout développement humain durable. Et en parcourant la littérature, il nous a été donné de constater que les sociologues ont très peu investigué sur le sujet de la sécurité dans la perspective des acteurs sociaux comme coproducteurs avec l'Etat d'une sécurité alternative. La présente recherche se propose d'ouvrir cette piste à la réflexion sociologique et anthropologique en l'occurrence les pistes restées jusque-là inexplorées en matière de sécurité intérieure. Ce sont ces différentes raisons qui motivent le choix du présent sujet.

#### **2.2.1.2. Justification du choix du cadre de recherche**

Pourquoi l'arrondissement d'Abomey-Calavi comme cadre physique de la présente recherche, peut-on se demander ? La question est bien légitime. Le choix de Calavi comme

cadre d'étude est motivé par le poids démographique et le positionnement géographique de cette localité. Par rapport au poids démographique, la commune d'Abomey-Calavi est la deuxième commune la plus peuplée du Bénin derrière Cotonou. Son poids démographique est impressionnant avec un taux annuel d'accroissement inter censitaire (2002-2013) de 6,7% (INSAE, RGPH4, 2013).

L'arrondissement d'Abomey-Calavi, objet de la présente recherche abrite à elle seule une population de 117824 hbts avec 58010 femmes et 59814 hommes (INSAE, RGPH4, 2013). Au-delà de ce poids démographique, Abomey-Calavi est vue comme une cité dortoir. Elle serait même sociologiquement représentative des 77 communes du Bénin car tous les groupes ethniques y sont présents. C'est donc un territoire qui abrite des communautés aux profils socio-culturels divers et variés. A ce titre, les besoins en matière de sécurité réputés pour aller de pair avec l'évolution démographique, deviennent des enjeux majeurs et sensibles notamment dans un Etat aux capacités sécuritaires limitées. Conséquemment, les pratiques de sécurité alternative à Abomey-Calavi seraient très représentatives et offriraient une étude monographique du sujet. Au plan géo stratégique, l'arrondissement d'Abomey- Calavi, cité dortoir à la périphérie de Cotonou, se révèle aujourd'hui comme le lieu de refuge et/ou d'opération des bandits. Par ailleurs, à comparer à Cotonou, Abomey-Calavi présente l'avantage d'être très proche des localités rurales. A ce titre, cette localité offre de belles perspectives pour une recherche sociologique riche sur les pratiques sociales en matière de sécurité alternative.

La limitation du champ d'investigation à l'arrondissement central de Calavi est sous-tendue par un souci de **concentration** et **d'approfondissement** au regard des contraintes académiques relatives au DEA. Toutefois, nous nourrissons l'espoir d'étendre davantage le champ de la recherche lors de travaux ultérieurs.

## **2.2.2. Nature de la recherche et collecte de données**

### **2.2.2.1. Nature de la recherche**

La présente recherche bien qu'étant à dominance qualitative alterne les approches quantitatives et qualitatives. En effet, les données collectées l'ont été, majoritairement, sur la base de techniques et d'outils qualitatifs et ces données sont relatives fondamentalement à la première hypothèse, c'est-à-dire les logiques et pratiques en matière de sécurité alternative dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi. Quant à la seconde hypothèse, les données relatives à la structure du réseau des élus locaux en termes de taille, de densité, de diversité et de nature des liens l'ont été par approche quantitative. Ces considérations font qu'il nous semble plus juste de dire que la présente recherche s'inscrit dans une **approche mixte** qui alterne harmonieusement le quantitatif et le qualitatif. Il s'agit moins d'un choix délibéré que d'une contrainte méthodologique qui s'est imposée à nous par le modèle théorique choisi.

### **2.2.2.2. Recherche documentaire et collecte de données empiriques**

Nous distinguons la phase de la recherche documentaire et celle de la collecte des données empiriques.

#### **2.2.2.2.1. Recherche documentaire**

La recherche documentaire a permis de faire le recensement des documents essentiels sur l'évolution et la situation actuelle en ce qui concerne le sujet traité. Cette recherche a été menée afin de soutenir la réflexion sur le sujet et de clarifier certains concepts. La recherche documentaire s'est faite à partir de deux types de documents : les documents audiovisuels et les documents écrits.

➤ **Les audiovisuels**

Les supports audiovisuels (documentaires radiotélévisés, émissions, photos, débats...), conférences et échanges ont contribué à la présente recherche. Bref, cette source a bien été mise à profit du début jusqu'à la fin de ce travail.

➤ **Documents écrits**

Le recueil des données écrites s'est déroulé essentiellement dans les bibliothèques, les centres de documentation et sur Internet. Cette phase a permis de cerner les grands axes du travail, notamment l'état des lieux de la question sécuritaire au Bénin. Cet état des lieux a permis d'explorer les axes suivants :

- les lois et les textes règlementaires organisant le système sécuritaire au Bénin ainsi que les textes relatifs aux rôles et à la participation des acteurs civils de la sécurité au Bénin (lois, décrets et arrêtés) ;
- les textes sur la décentralisation et le pouvoir de police des maires et élus locaux ;
- les ouvrages généraux dont plusieurs études et séminaires relatifs à la gouvernance sécuritaire aux plans international, régional, national et local ;

Les principales sources d'informations documentaires sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour réaliser le travail sont résumées dans le tableau suivant.

**Tableau II: Principales sources d'informations documentaires**

N°	Sources d'informations	Nature des documents	Types d'informations
1	Centre de documentation de la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH-UAC) et de la Faculté de Droit et Science Politique (FADESP-UAC), Centre de documentation de la Chaire UNESCO, bibliothèque centrale/UAC ;	Mémoires, livres, revues, articles scientifiques	-Informations générales et méthodologiques ; -Eléments théoriques sur les concepts de <i>pouvoir</i> et de <i>réseau</i> en sciences sociales ; -Eléments de constitution de références bibliographiques.
2	Bibliothèque Nationale	Livres, revues,	Informations générales et

		articles	scientifiques sur la sécurité au Bénin et dans la sous-région
3	Institut Français du Bénin (ex-CCF)	Livres, revues, articles	Informations générales et scientifiques sur la sécurité au Bénin et dans la sous-région, sur le pouvoir et le concept de réseau en sciences sociales
4	Centre de documentation intégré du système des Nations Unies	Livres, revues, articles	Informations générales et scientifiques sur la gouvernance sécuritaire au Bénin, en Afrique et dans le monde
5	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ; Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire	Lois, textes réglementaires, documents administratifs	Informations sur le système sécuritaire au Bénin, la politique nationale de sécurité publique, lois sur la décentralisation et le pouvoir de police des élus locaux
6	Internet (sites spécialisés et d'organismes internationaux)	Livres, revues, articles, rapports de colloques et assises internationales	Informations générales et scientifiques sur la sécurité, les théories sociologiques, le modèle d'analyse, etc. Eléments théoriques sur les concepts de <i>pouvoir</i> et de <i>réseau</i> en sciences sociales.

Source : Résultats d'enquête, juillet 2014.

En dehors de la recherche documentaire qui a permis de recenser des ouvrages et de faire le point des connaissances sur le sujet, l'enquête de terrain a été réalisée pour recueillir les informations sur la structure et les actions des différents acteurs sociaux de la sécurité considérés dans le cadre de la présente recherche.

#### **2.2.2.2.2. Groupes cibles, échantillonnage et techniques de collecte**

La présente recherche a couvert l'arrondissement d'Abomey-Calavi. A dominante qualitative, elle s'est déroulée sur une période de trois (03) mois. D'abord, notre revue de littérature et les entretiens exploratoires ont permis d'identifier une dizaine de groupes sociaux qui sont des groupes stratégiques en matière de sécurité<sup>12</sup>. Dans l'impossibilité de réaliser une étude approfondie sur l'ensemble de ces réseaux dans le cadre d'un DEA, il s'est imposé à nous d'opérer un choix. Nous avons dès lors opté pour une étude de cas en considérant un de ces groupes sociaux. Par choix raisonné, nous avons retenu un groupe

<sup>12</sup> Voir le *Manuel sur la participation des acteurs civils au renforcement de la sécurité publique*, publié par le MISPC en mai 2012.

formel ayant des pouvoirs officiellement reconnus en matière de sécurité, le groupe des élus locaux.

La présente recherche a eu pour cadre physique l'arrondissement d'Abomey-Calavi. Elle a touché au total 147 acteurs constitués de quatre (04) catégories d'informateurs notamment les acteurs étatiques en charge de la sécurité publique (policiers et gendarmes, les autorités ministérielles), les élus locaux (CQ, Conseillers), les ménages et les personnes ressources en matière de sécurité et de contrôle social.

L'échantillonnage s'est fait avec la méthode du choix raisonné et le traitement des informations par la technique d'analyse de contenu, pour ce qui concerne la démarche qualitative ; et l'analyse univariée pour la démarche quantitative de la recherche. L'identification des groupes cibles a été facilitée par le document intitulé « *Manuel sur la participation des acteurs civils au renforcement de la sécurité publique au Bénin* » réalisé en mai 2012 par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes (en République du Bénin). Nous sommes partis de ce document qui a déjà identifié une dizaine de groupes stratégiques dans le renforcement de la sécurité publique.

Au niveau de chaque groupe cible, les acteurs interviewés l'ont été suivant la démarche du choix raisonné pour ce qui est de l'approche qualitative. Quant à l'approche quantitative, elle a été utilisée pour déterminer certaines variables des réseaux considérés notamment la taille et la densité des relations au sein des deux réseaux sociaux.

Au total, la taille de notre échantillon se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau III : Les catégories d'informateurs**

N°	Catégories d'informateurs		Effectif enquêté	Pourcentage
1	Professionnels de la sécurité publique	Policiers, gendarmes	09	06,12%
		Autorités en charge de la sécurité publique (DGPN, DGGN, Directeurs Techniques au MISPC, Cabinet MISPC)	05	03,40%
2	Elus locaux	Chef Quartier	05	03,40%
		Conseillers Communaux	04	02,72%
		Conseillers Locaux	18	12,25%
3	Ménages	Agori	21	14,29%
		Tokpa-Zongo	18	12,25%
		Sèmè	12	08,16%
		Adamanlin	22	14,97%
		Gbodjo	13	08,84%
		Kansoukpa	15	10,20%
4	Personnes ressources	ONG, leaders sociaux et politiques	02	01,36%
		Anciens militaires, policiers et gendarmes à la retraite	03	02,04%
		<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>100%</b>

Source : Données de terrain, 2014

Les principes de saturation et de triangulation ont été chaque fois respectés au niveau de chaque catégorie d'informateurs. Au terme de la collecte, les données recueillies ont fait l'objet de traitement et d'analyse.

### **2.2.3. Traitement et analyse des données collectées**

#### **2.2.3.1. Traitement et analyse des données relatives à la 1ère hypothèse**

Il faut d'entrée préciser que la présente recherche s'inscrivant dans une démarche mixte, elle alterne par fidélité au modèle théorique choisi les approches qualitative et quantitative. Dans ce cadre, il convient néanmoins de préciser que la démarche et les outils qualitatifs ont été surtout utilisés pour collecter les données devant servir à vérifier la première hypothèse (H1 : Les pratiques et les logiques en matière de sécurité alternative constituent pour les populations des réponses sociales face à l'insécurité dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi).

A cet effet, les données collectées à l'issue des différents entretiens et sur support audiovisuel ont fait l'objet d'une transcription pour obtenir des textes en fichier WORD.

Ces données ont par la suite été compilées et regroupées par catégories thématiques. Par la suite, les données transcrites ont fait l'objet d'une analyse du contenu du discours. Cette analyse de contenu a suivi les cinq étapes suivantes :

- *la première étape* a consisté à recueillir, préparer, classer et évaluer le matériel à analyser ;
- *la deuxième étape*, il s'agit essentiellement de numéroter les entretiens tant sur papier que sur le fichier puis la codification des instruments de collecte en numérotant toutes les questions afin de rendre plus précise et pratique l'exploitation des cahiers ou des fichiers ;
- *la troisième étape* a consisté à repérer les passages pertinents issus des questions ouvertes des différents guides d'entretien et des grilles d'observation. L'objectif visé ici est de repérer les indicateurs élaborés lors de l'opérationnalisation du cadre théorique ;
- *la quatrième étape*, il s'agit de coder les discours tenus, c'est-à-dire définir des unités de classification des données recueillies. Les codes permettent de catégoriser les indicateurs et sont relatifs aux différentes thématiques qui structurent les outils de collectes élaborés. En plus de se fier au cadre théorique et à ses indicateurs, la liste des codes sera complétée en respectant le critère d'exhaustivité, de clarté, d'objectivité, de pertinence des discours tenus par les différentes cibles ;
- *la cinquième et dernière étape* a enfin consisté à l'analyse et à l'interprétation des résultats. Le but recherché est de confirmer, de réfuter ou de nuancer les hypothèses de départ.

A la fin de ce processus, des extraits de déclarations des discours des informateurs sont dégagés pour faire des verbatim en appui à l'argumentation et à l'analyse des résultats.

### **2.2.3.2. Traitement et analyse des données relatives à la 2<sup>nd</sup>e hypothèse**

Les informations recueillies par les différents outils élaborés en vue de la vérification de l'hypothèse N°2 ont suivi les étapes ci-après :

- Après l'archivage des outils ramenés du terrain et la correction des questionnaires, nous avons sollicité les services des opérateurs de saisie qui nous ont aidé dans la saisie des données à l'aide du logiciel Word pour les informations recueillies par entretien et le logiciel Epi Data 3.1 pour les données collectées par le questionnaire.

- Suite au contrôle de la qualité des données saisies celles-ci ont été exportées sous SPSS (Statistical Package for Social Science) afin de sortir des tableaux. L'apurement et la validation des données qui constituent des activités majeures destinées à garantir la qualité des données saisies ont été effectuées à la fin de la saisie. Ces activités ont permis d'identifier les erreurs et les valeurs aberrantes qui ont été corrigées. Enfin, sur la base de nos objectifs de recherche, un plan de tabulation constitué de maquettes de tableaux a été élaboré. Cette tabulation des données a été faite avec la version 17.0 du logiciel SPSS. La mise en forme des résultats (tableaux, graphiques) a été réalisée à l'aide des logiciels EXCEL et WORD.

Pour l'analyse des données du questionnaire, plusieurs étapes ont été suivies.

- il faut dire que le questionnaire a servi à collecter les données devant servir à vérifier la seconde hypothèse (H2 : Le pouvoir des élus locaux en matière de sécurité alternative est déterminé par la structure de leur réseau dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi). Ainsi quatre indicateurs ont été retenus pour apprécier la structure du réseau des élus locaux : la taille du réseau, sa densité, sa diversité et la nature des liens entre les membres.

Quant à la première hypothèse, (H1 : Les pratiques et les logiques en matière de sécurité alternative constituent pour les populations des réponses sociales face à l'insécurité dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi), les données recueillies sur ces quatre indicateurs ont été comparées aux valeurs retenues par le modèle en termes de réseau d'acteurs sociaux et analysées conséquemment.

L'analyse univariée a été mise à contribution pour ressortir les valeurs d'appréciation de la taille et de la densité du réseau.

- Pour trianguler les informations à ce niveau, il a été recherché la perception des populations sur le pouvoir des élus locaux en matière de sécurisation locale en interrogeant notamment les prestations et assistances fournies par ces élus aux populations dans les cas d'insécurité.

#### **2.2.4. Difficultés rencontrées et limites du travail**

Parmi les difficultés auxquelles se heurte la collecte de données, deux paraissent importantes. La première a été d'ordre linguistique. En effet, lors de la collecte des données empiriques, il a été utilisé des guides d'entretien à l'endroit des locuteurs de différents groupes socio-linguistiques, car l'arrondissement d'Abomey-Calavi a la particularité d'être cosmopolite à l'instar de Cotonou. On y rencontre des auditeurs fongbè (les Tofinù), baatonu, dendi, mina, etc; alors que nous ne comprenons que le nagot avec un fon approximatif. A partir de cet instant, il s'est posé un problème de décodage de certaines expressions pour lesquelles nous avons dû poser beaucoup de questions de compréhension et faire recours aux services d'interprètes.

Par ailleurs, la collecte des données s'est heurtée à un problème de fourvoiement volontaire et de réserve d'informations de la part des informateurs qui décidaient, quelquefois, de faire preuve de mutisme au sujet de la problématique abordée en raison de sa sensibilité.

Certains élus locaux nous ont parfois pris pour un espion politique et ont simplement décliné l'offre d'un entretien. Leur réserve est peut-être due à la sensibilité de la période de recherche qui coïncidait avec le terme de leur mandat et la question des élections municipales et communales. Ces difficultés tout en limitant la portée de nos investigations ont cependant été surmontées grâce à notre ténacité, humilité et endurance.

**2<sup>ème</sup> PARTIE :**

**PRESENTATION DES RESULTATS, ANALYSE ET DISCUSSION**

## CHAPITRE III- LOGIQUES ET PRATIQUES DE SECURITE ALTERNATIVE A ABOMEY-CALAVI

Dans ce chapitre, nous procédons à la présentation des données de terrain. Ces données sont relatives aux pratiques et logiques des populations d'Abomey-Calavi en matière de sécurité alternative.

### **3.1. Typologie des logiques sociales en matière de sécurité alternative**

Il ressort de nos investigations que les mesures alternatives auxquelles les populations ont recours en matière de sécurité alternative participent de deux types de logiques fondamentales. La première est une logique de substitution sous-tendue par la perception d'une absence de l'Etat en matière de sécurité. La seconde logique est celle d'une coproduction de l'offre sécuritaire avec l'Etat. Cette dernière logique participe d'une conception d'Etat faible aux ressources limitées nécessitant la contribution de tous les acteurs sociaux.

#### **3.1.1. La logique de substitution ou la thèse de l'absence de l'Etat**

Une telle logique postule l'incapacité de l'Etat à assurer ses fonctions régaliennes en matière de santé, d'éducation, de sécurité. Dans ces conditions, les citoyens sont obligés de prendre leur destin en main et de se substituer à l'Etat central. *« Puisque l'Etat est absent, il revient à chacun de se protéger ; si tu dois attendre l'Etat, les bandits auront déjà fini de te tuer avant que tu n'aies du secours. L'Etat lui-même n'a pas les moyens de sécuriser ses*

*propres agents qu'il envoie sur le terrain et les policiers sont tués comme des mouches... » (Homme, 45 ans, chef de ménage, octobre 2014).*

Quand on n'a pas de gros moyens, il y a la sécurité africaine : « *là où il y a l'argent, ça attire les voleurs, c'est comme le miel, là où il y a le miel, les mouches ne manqueront pas.* ».

### **3.1.2. La logique de coproduction ou la thèse de la faiblesse de l'Etat**

Pour les tenants de cette logique, la sécurité ne saurait être l'affaire de l'Etat seul. Les citoyens ont intérêt et l'obligation de coproduire la sécurité avec les représentants de l'Etat.

« Il faut dire que la sécurité zéro n'existe nulle part au monde, dans aucun pays. De plus, nous sommes dans un Etat défaillant et faible en matière de sécurité. De plus, la sécurité est d'abord individuelle ; la sécurité se joue à deux niveaux : au niveau individuel et ensuite au niveau de l'Etat » (Chef de ménage, 65 ans, instituteur à la retraite, quartier Tokpa-Zongo, septembre 2014).

Les tenants de la thèse d'un État faible affirment la nécessité d'aider l'Etat central dans ses missions régaliennes : santé, éducation, sécurité, etc. D'ailleurs, pour ces derniers, il n'y a pas de domaine spécifique réservé à l'État, pas plus qu'il n'y a de différence entre sphère privée et sphère publique.

### **3.1.3. Logique évolutionniste ou démographique**

Elle consiste à lier le taux d'insécurité et par ricochet le besoin de sécurité à la dynamique démographique. Ainsi, le besoin de sécurité va de pair avec le niveau de développement démographique d'une localité. Plus la population d'un pays ou d'une localité s'accroît, plus la sécurité devient une équation à plusieurs inconnues.

« *Le vice de l'insécurité à Calavi est lié au taux démographique que connaît Calavi depuis ces dernières années. Avant, on ne connaissait pas cette recrudescence du banditisme avec des vols et des cambriolages à répétition ; mais aujourd'hui tout le monde vient à Calavi, et il n'y a plus de différence entre Calavi et Cotonou.* » (élu local, 65 ans, octobre 2014)

## **3.2. Les pratiques et mesures de sécurité alternative**

### **3.2.1. Pratiques religieuses et spirituelles**

Les pratiques religieuses et spirituelles en matière de sécurité alternative les plus courantes chez les populations sont relatives à l'utilisation d'objets religieux divers. On distingue :

- des statuettes et images religieuses accrochées au mur,
- des bagues de protection au doigt, des brassards, amulettes ou talismans de protection ;
- des prières spécifiques (par exemple à St Michel archange,),
- des potions magiques et bains de protection ;
- des pratiques de scarification sur le corps ;

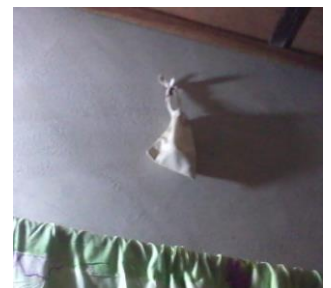
Ces objets et pratiques sont intimement liés à l'expérience humaine du divin chez chaque acteur social. De même, l'utilisation desdits objets passe les frontières du ménage et s'étend parfois jusqu'à la sphère professionnelle. Lors de notre recherche, nous en avons observé chez certains informateurs qui nous ont reçu dans leur lieu de travail. Les agents de sécurité publique, au-delà de leurs armes et menottes, recourent également à ces pratiques.



**Photo n°8 :** Image religieuse fixée au mur dans le salon d'un ménage enquêté au quartier Kansoukpa  
**Source :** Cliché WOROU, données de terrain, octobre 2014



**Photo n°9 :** Objet religieux suspendu à l'entrée du domicile d'un ménage enquêté au quartier Gbodjo, objet jouant selon le ménage un rôle de protection.  
**Source :** Données de terrain, octobre 2014



**Photo n°10:** Objet magico-religieux suspendu à l'entrée du domicile d'un ménage enquêté au quartier Tokpa-Zongo, pour la protection du ménage  
**Source :** Données de terrain, octobre 2014

### **3.2.2. Pratiques comportementales**

Les pratiques comportementales en matière de sécurité alternative sont diverses. Elles varient d'un ménage à un autre et d'un individu à un autre. De façon générale, nos informateurs nous ont confiés qu'ils observent différentes mesures. Ils évitent de circuler trop tardivement la nuit et en cas de nécessité, ils détiennent sur eux leur pièce d'identité. Les chefs de ménage dans leur majorité affirment se lever la nuit entre 2h et 4h du matin pour faire la ronde afin de dissuader d'éventuels voleurs qui roderaient autour de leur maison. Pour ceux qui ont des maisons clôturées, lorsqu'une personne frappe au portail, ils prennent soin de vérifier l'identité du visiteur avant d'ouvrir ; cette même précaution est inculquée aux enfants.

Au-delà de tout, la première mesure de sécurité alternative c'est une bonne éducation des enfants et l'exemplarité des parents. Cependant, il existe des moyens techniques avancés pour une meilleure sécurité coproduite par les populations.

### **3.2.3. Pratiques techniques et technologiques**

La pose de fils barbelés ou de tessons de bouteilles sur la clôture constitue une pratique sécuritaire très ancienne et assez connue des populations. Mais les voleurs en acteurs stratégiques trouvent des procédés pour contourner les fils en y posant des sacs remplis de sable avant de monter le mur. Ce comportement d'ajustement s'explique à la lumière de la théorie interactionniste selon laquelle toute action appelle une réaction c'est-à-dire l'action réciproque. Ainsi, il est intéressant de voir l'action sociale des ménages et celle des voleurs en termes d'action et d'action réciproque dans une perspective interactionniste. L'action réciproque ici consiste dans le fait que certains ménages, pour renforcer l'effet dissuasif des fils barbelés, ont trouvé l'idée d'y faire passer dorénavant du courant électrique. Quant

aux ménages aux revenus plus modestes, ils n'hésitent pas à planter le long de leur maison ou de leur clôture des plantes épineuses à des fins dissuasives.

Les ménages qui ont plus de moyens n'hésitent pas à recourir aux dispositifs technologiques tels que la pose de caméra à l'entrée pour filtrer l'accès à la maison, les systèmes d'alarme, etc. En effet, les systèmes d'alarme sont des plus recommandés et des plus efficaces pour la sécurité des ménages, lorsque ces derniers en ont les moyens. La méthode a fait ses preuves. La simple vue d'un système d'alarme suffit généralement à dissuader les cambrioleurs de pénétrer dans un domicile (MISPC, 2012). Au cours de nos recherches, nous avons pu observer quelques maisons de personnes nanties qui étaient munies d'un système d'alarme.



Photo n°11 : Des tessons de bouteille posés sur la clôture pour renforcer la sécurité du ménage /Source : Données de terrain, octobre 2014



Photo n°12 : Des fils barbelés garnissant la clôture pour renforcer la sécurité d'un ménage enquêté /Source : Données de terrain, octobre 2014



Photo n°13 Du fer pointu et un système de vidéo surveillance à l'entrée d'un ménage enquêté /Source : Données de terrain, octobre 2014



Photo n°14 : Du fer pointu sur la clôture d'un ménage enquêté Source : Données de terrain, octobre 2014



Photo n°15 : Un système de vidéo surveillance à l'entrée d'un ménage enquêté /Source : Données de terrain, octobre 2014

### **3.2.4. Pratiques de « tutorat privé » avec la police ou la gendarmerie**

L'offre de sécurité publique étant faible et insuffisante, certains citoyens trouvent utiles de négocier des contrats de protection particulière avec les forces de sécurité. Cette pratique rentre aussi dans le cadre des alternatives à la sécurité publique. Ce contrat de tutorat privé permet aux ménages qui le sollicitent de bénéficier d'une offre sélective en matière de sécurisation de leur domicile, boutique et autres propriétés.

«Il faut engager un gardien quand on en a les moyens, mettre de fils barbelés sur la clôture, et en plus de tout ça ce que les policiers font et moi j'ai l'habitude de critiquer les policiers sur ça parce que ça relève selon moi des dérives de leur mission, c'est ce qui se passe et j'ai observé, il y a

certains dans leurs ménages chez moi, qui prennent contact avec des policiers, et les tours de nuit que les policiers font avec leurs véhicules, ça devient des patrouilles sélectives et ces ménages les intéressent ça peut être mensuellement ça peut être de façon hebdomadaire, mais ils les intéressent ; et tu vas constater que presque toutes les nuits, les patrouilles des policiers font le tour de ces maisons. Cela aussi, ça rentre de plus en plus dans les pratiques des ménages en plus des autres mesures dont j'ai parlé tantôt en matière de sécurité alternative. » (*Chef de ménage, 43 ans, quartier Agori, octobre 2014*).

Si une telle pratique de tutorat est appréciée par les policiers comme l'expression d'une bonne collaboration des populations en matière de sécurité, elle est vue par les ménages enquêtés comme discriminatoire et sélective.

### **3.2.5. Autres pratiques de sécurité alternative**

Le gardiennage privé et la garde d'un chien de sécurité à domicile sont des pratiques très anciennes et toujours actuelles des populations en matière de sécurité alternative. Outre ces dispositions, il existe de nombreuses autres mesures auxquelles les populations de Calavi recourent pour leur sécurité. On peut citer :

- l'éclairage de la maison : éclairer la devanture et les alentours de son domicile constitue une mesure dissuasive et préventive de sécurité ;
- des grilles en fer posées à l'intérieur : les fenêtres et portes de la maison doivent être renforcées par des grilles en fer posées non pas à l'extérieur du bâtiment mais à l'intérieur ;
- les petites clôtures à la ghanéenne : élever des clôtures de petite hauteur pouvant permettre une vue de la maisonnée depuis l'extérieur, peut être très dissuasif pour les voleurs. Il est vrai une telle option ne garantit plus l'intimité totale de la famille, mais entre l'intimité et la sécurité, chaque ménage doit choisir.
- supprimer les signes d'absence en cas de voyage devant occasionner une absence prolongée
- des plantes ou fleurs sensées protéger la maison : fleurs de saint Michel par exemple
- des implants sur la cour

**Tableau IV: Synthèse des pratiques de sécurité alternative au niveau des ménages**

<b>Récapitulatif des pratiques et objets de sécurité alternative</b>				
Religieuses	Technologiques ou techniques	Comportementales	Occultes/magiques	Autres (Animaux et plantes)
-statuettes, -prières spécifiques (à St Michel archanges, par exemple),	-fils barbelés, tessons de bouteilles sur la clôture, caméra à l'entrée	-suppression des signes d'absence, éclairage de la devanture et des alentours de la maison, ne pas rentrer trop tardivement,	-amulettes, -bagues de protection -potion magique de protection -bain de protection, scarification sur le corps -implants enterrés dans la maisonnée	-des fleurs et plants mis en terre à domicile auxquels sont associées une fonction de sécurité et de protection

Au-delà de ces pratiques sécuritaires et des logiques qui les sous-tendent, il nous est apparu pertinent d'étudier le pouvoir réel de certains acteurs sociaux notamment les élus locaux en matière de sécurité alternative. C'est l'objet du prochain chapitre.

## CHAPITRE IV- STRUCTURE DU POUVOIR DE RESEAU DES ELUS LOCAUX D'ABOMEY-CALAVI

Ce chapitre présente les résultats de nos recherches en ce qui concerne la structure du pouvoir de réseau des élus locaux dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi. Il s'agit en fait d'apprécier ce réseau en nous intéressant à certaines de ses caractéristiques à savoir sa taille, sa densité, sa diversité et la nature des liens au sein du réseau.

### 4.1. Taille du réseau

Le réseau des élus locaux de l'arrondissement d'Abomey-Calavi est composé de conseillers communaux et de conseillers locaux conformément à la législation béninoise en matière de décentralisation. Suite aux élections de 2008, la configuration de ce réseau essentiellement formé de conseillers locaux et communaux, se présente comme suit :

-Kansoukpa : 09 élus locaux dont 01 Chef Quartier et 08 Conseillers Locaux ; ils sont tous des hommes

-Tokpa-Zongo : 13 élus locaux dont 01 Chef Quartier et 12 Conseillers Locaux ; parmi lesquels figure une femme

-Agori : 15 élus locaux dont 01 Chef Quartier et 14 Conseillers Locaux ; parmi lesquels figure une femme ;

-Sèmè : 15 élus locaux dont 01 Chef Quartier et 14 Conseillers Locaux ; parmi lesquels figurent deux (02) femmes ;

-Agamandin : 11 élus locaux dont 01 Chef Quartier et 10 Conseillers Locaux ; ils sont tous des hommes ;

-Gbodjo : 09 élus locaux dont 01 Chef Quartier et 08 Conseillers Locaux ; tous des hommes.

En marge de ces conseillers locaux, l'arrondissement compte également 07 conseillers communaux parmi lesquels figure le chef d'arrondissement (CA) et six (06) conseillers communaux. Le réseau a donc une taille de 79 acteurs.

**Tableau V : Répartition des conseillers locaux (CL & CQ) par quartier**

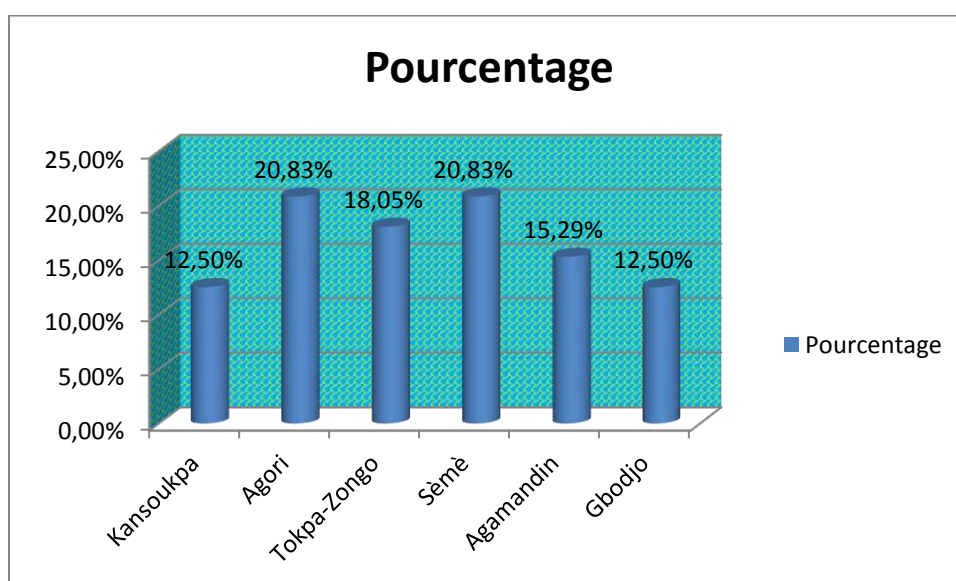
Localités	Effectif élus locaux	Pourcentage	Effectif population	Pourcentage
Kansoukpa	09	12,5%	2412	03,93%
Agori	15	20,83%	28534	46,43%
Tokpa-Zongo	13	18,05%	8012	13,04
Sèmè	15	20,83%	13695	22,29%
Agamandin	11	15,29%	5920	09,63%
Gbodjo	09	12,5%	2877	04,68%
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>100%</b>	<b>61450</b>	<b>100%</b>

**Source :** Données de terrain, août 2014

NB : Les données issues du RNGPH4 n'étant pas encore désagrégées au niveau arrondissement, quartier, village, nous sommes obligés ici d'utiliser les données du RNGPH3 de 2002.

On s'aperçoit que les conseillers locaux (CL & CQ) de l'arrondissement d'Abomey-Calavi forment un réseau de 72 acteurs si on considère l'espace "quartier". Cela traduit la taille du réseau des élus directement en contact avec les populations à la base.

**Graphique 2 : Configuration des conseillers locaux par quartiers**



**Source :** Données de terrain, août 2014

La répartition des élus locaux dans les six quartiers de l'arrondissement d'Abomey-Calavi révèle par ordre d'importance numérique, les quartiers Agori et Sèmè (41,66%), suivis des quartiers Tokpa-Zongo et Agamandin (33,34%) et enfin Kansoukpa et Gbodjo (25%).

Il faut dire le réseau des élus locaux est animé par quatre catégories d'élus : le CA, les CQ, les CC et les CL. A ces 72 élus conseillers locaux présents dans les quartiers, il convient d'ajouter lorsqu'on vient au niveau de l'arrondissement, les 7 conseillers communaux (le CA et les 6 CC) ; ce qui porte à 79 le nombre total d'acteurs membres du réseau des élus locaux de l'arrondissement d'Abomey-Calavi. Ce nombre est inférieur à 100. Au regard de notre modèle d'analyse, le réseau des élus locaux de l'arrondissement d'Abomey-Calavi est plutôt de petite taille.

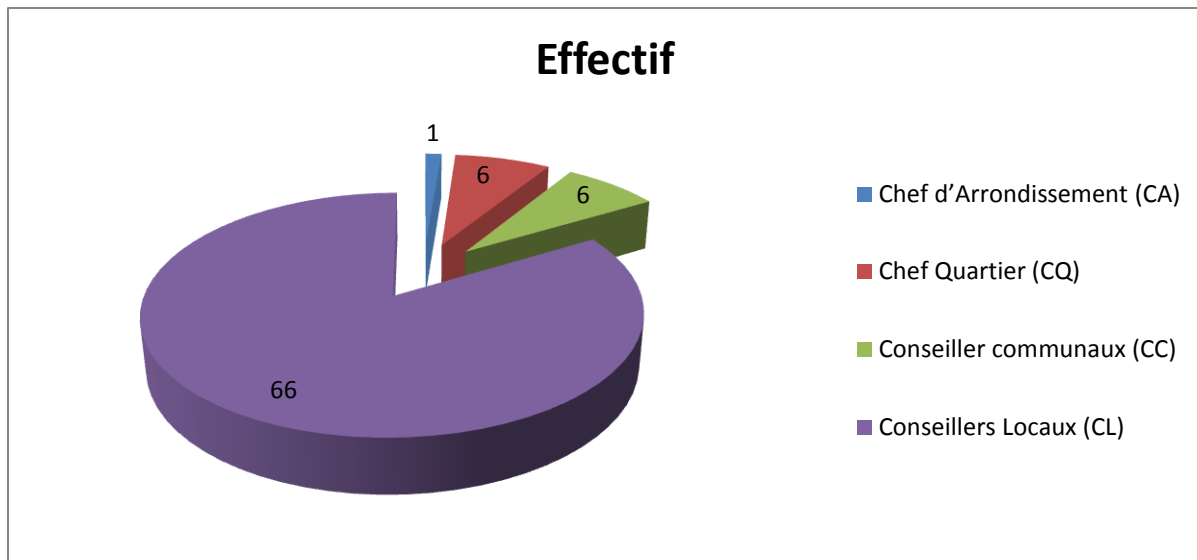
Le tableau ci-dessous en donne une synthèse.

**Tableau VI : Répartition des élus locaux par catégorie au niveau de l'arrondissement**

<b>Catégorie d'élus locaux</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
Chef d'Arrondissement (CA)	01	01,26%
Chef Quartier (CQ)	06	07,60%
Conseiller communaux (CC)	06	07,60%
Conseillers Locaux (CL)	66	83,54%
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>100%</b>

**Source :** Données de terrain, août 2014

**Graphique 3 : Répartition graphique des élus locaux par catégorie**



**Source :** Données de terrain, août 2014

Cette importance numérique des acteurs élus locaux permet non seulement une meilleure proximité avec les populations mais elle offre également une meilleure couverture sécuritaire de l'espace social. En complément (ou en alternance) à la force publique en matière de sécurité, le réseau des élus locaux apparaît ainsi comme stratégique si tant est que les cadres de collaboration sont élaborés, organisés et accompagnés. Cela facilitera l'interaction entre acteurs étatiques et non étatiques. Car, il n'y a pas de sécurité qui ne soit le résultat d'un processus d'interaction entre l'Etat et les acteurs non étatiques de plus en plus nombreux.

## **4.2. Densité du réseau**

La densité d'un réseau est fonction du rapport entre le nombre de liens possibles et le nombre de liens effectifs ou réels dans le réseau. En d'autres termes, la densité traduit le nombre de liens que possède un individu ou ses ressources au sein d'un réseau.

Selon MITCHELL (1969) et KAPFERER (1969) la *densité* des relations possibles dans un réseau est mesurée par la formule suivante :

$$\frac{n(n-1)}{2}$$

où **n** représente le nombre total d'acteurs membres du réseau. Si on suppose une moyenne de **50** liens réels par chaque élu local, on calcule aisément que la densité du réseau des élus locaux de l'arrondissement d'Abomey-Calavi se présente ainsi qu'il suit dans le tableau ci-dessous :

**Tableau VII : Densité du réseau des élus locaux**

Localités	Conseillers locaux	Nbre de ménages	CQ	CC	Nbre de liens possibles	Nbre de liens réels moyens	Densité calculée
Kansoukpa	08	470	01	01	114960	500	0,004
Agori	14	6203	01	01	19334871	800	0,000
Tokpa-Zongo	12	1850	01	01	1736316	600	0,000
Sèmè	14	2822	01	01	4025703	800	0,000
Agamandin	10	1351	01	01	928203	500	0,000
Gbodjo	08	521	01	01	140715	400	0,002
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>13217</b>	<b>06</b>	<b>06</b>	<b>26.280.768</b>	<b>600</b>	<b>0,006</b>

Au regard de ce qui précède, la densité totale au niveau de l'arrondissement central de Calavi est de 0,006 soit une densité moyenne de **0,001**. Cette densité est très faible. Cet écart entre la taille de la population et la densité en termes de réseau d'élus locaux révèle la richesse et la pertinence de l'approche par le réseau d'acteurs sociaux et témoigne combien une telle approche peut être fructueuse notamment dans un domaine aussi sensible que celui de la sécurité.

### **4.3. Diversité du réseau**

La diversité d'un réseau est liée au degré d'hétérogénéité des membres, c'est-à-dire l'appartenance à différents groupes sociaux en termes de profession, origine ethnique, âge, sexe, etc. A Abomey-Calavi, le réseau des élus locaux est composé d'hommes et de femmes appartenant à différents partis politiques et issus de différents groupes ethniques. De même, du point de vue de leur métier, on y trouve des artisans, des cadres de l'administration publique et privée en activité ou à la retraite, des hommes et des femmes de professions libérales, etc. A titre illustratif, la configuration du réseau des élus locaux d'Abomey-Calavi selon le genre se présente comme suit :

**Tableau VIII : Sensibilité du réseau des élus locaux au genre**

Localités	Effectif élus locaux	Répartition selon le Genre		Pourcentage %	
		Homme	Femme	Homme	Femme
Kansoukpa	09	09	00	100%	00%
Agori	15	14	01	93,33%	06,67%
Tokpa-Zongo	13	12	01	92,31%	07,69%
Sèmè	15	13	02	86,67%	13,33%
Agamandin	11	11	00	100%	00%
Gbodjo	09	09	00	100%	00%
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>68</b>	<b>04</b>	<b>94,44%</b>	<b>05,56%</b>

Source : INSAE , RNGPH 3, 2002

Ce tableau révèle une forte masculinisation du réseau des élus locaux avec une très faible présence d'élues femmes. C'est dire que le réseau des élus locaux a une faible sensibilité à l'approche genre. On pourrait alors dire que le réseau présente une relative homogénéité du point de vue du sexe des membres. Toutefois, il est pertinent de relever qu'en dépit de cette faible présence féminine, le réseau des élus locaux de l'arrondissement d'Abomey-Calavi regroupe une large diversité d'acteurs du point de vue de la profession, de l'origine ethnique et de l'appartenance politique, qui sont les variables clés de la diversité

conformément à notre modèle théorique. De ce qui précède, on conclut que le réseau est fortement hétérogène ; ce qui favorise un brassage socio-culturel et des interactions entre les différents acteurs.

#### **4.4. Nature des liens au sein du réseau**

Du point de vue de la nature des liens, on distingue les liens forts et les liens faibles. Les liens forts à l'intérieur d'un réseau sont ceux qui sont basés sur la parenté, l'affectivité ou le sentiment. Il en va par exemple des liens entre deux membres d'une même famille. En général, les réseaux de parenté sont des réseaux où prédominent des liens forts.

Quant aux liens faibles, ils sont fondés sur les relations de travail, les rencontres occasionnelles, les relations d'affaires, relations politiques, etc. Les élus locaux étant des acteurs politiques, discutant et partageant différentes arènes sociales, il est évident que le type de liens entre les acteurs en présence dans le cas d'espèce est de type faible.

#### **4.5. Interactions entre élus locaux et professionnels de la sécurité publique**

La collaboration des élus locaux avec les professionnels de la sécurité publique que sont les policiers et les gendarmes dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi reste globalement mitigée. Dans certains quartiers, les élus locaux développent une collaboration franche et sincère avec les forces de sécurité publique. Dès qu'ils sont saisis par les populations de cas de vols ou de cambriolage, ils réfèrent les victimes vers la police ou la gendarmerie. De même, pour se rendre dans certaines localités pour des interventions (perquisitions, enquêtes, arrestations, etc) les agents de sécurité publique reconnaissent recourir aux services des élus locaux. Ces derniers, de part leur proximité avec les populations,

possèdent une meilleure connaissance des terrains d'intervention de la police ou de la gendarmerie.

Toutefois, dans certains cas, cette complicité élus locaux et professionnels de la sécurité publique est inexistante. En effet, pour des intérêts politiques, il est des cas où les élus locaux entravent la mission des forces de sécurité soit que la personne inculpée est un membre de leur parti ou soit qu'il fait partie de leurs bras droits sur le terrain. Dans ce cas, l'interventionnisme des élus locaux obscurcit la procédure d'enquête et entrave les investigations policières.

« S'agissant de notre collaboration avec les élus locaux, disons oui pour certains, non pour d'autres, plus ou moins donc. Pour certaines interventions, oui beaucoup de collègues en ont témoigné, les chefs quartiers les ont aidés. Quant aux *populations en général*, disons que la collaboration est mitigée, parfois entachée de faux renseignements : manque de franchise dans le renseignement « ils vous disent : chef il a pris par-là, unanimement ils le disent, c'est pour vous perdre, non, ce n'est pas franc comme collaboration » (Agent de police, la trentaine, commissariat central d'Abomey-Calavi, août 2014).

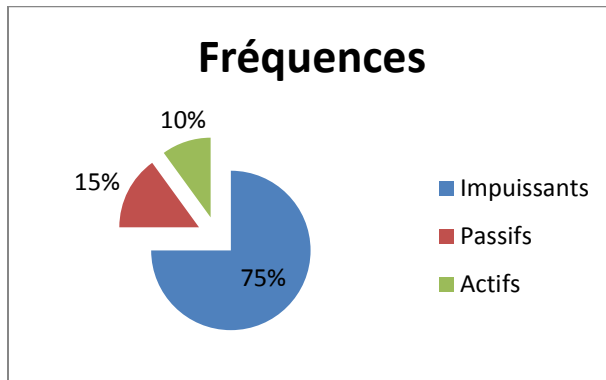
« Parmi les élus, on en rencontre parfois parmi eux qui viennent vers la police pour intercéder en faveur d'un civil en faute pour dire, c'est son protégé politique... parfois, ils viennent aussi pas pour intercéder mais cette fois pour dire messieurs les agents, je suis tant... croyant exercer une influence sur les forces de sécurité à des fins inavouées...notamment pour arrêter une procédure d'enquête ouverte contre uns de leurs protégés indéliçats.» (Gendarme, 47ans, brigade de gendarmerie d'Abomey-Calavi, octobre 2014).

## **4.6. Perception par les ménages du pouvoir de sécurité des élus locaux**

De l'avis des ménages interrogés sur la capacité réelle de leurs élus en matière de sécurité locale, il ressort que dans la plupart des cas les élus locaux se retrouvent impuissants, malgré l'engagement manifeste de certains élus et leur bonne volonté de créer une insécurité zéro dans leur localité. En effet, 75% des ménages interrogés estiment que c'est l'impuissance qui caractérise leurs élus locaux plutôt préoccupés par la politique et le partage des ressources domaniales au détriment des questions de sécurité et de développement local. Toutefois, ces ménages sont unanimes pour reconnaître que les quartiers dans lesquels les élus s'impliquent réellement dans la sécurisation de leur localité, les populations ont une meilleure quiétude et de meilleurs résultats dans la lutte contre le banditisme.

Lorsque les faits d'insécurité sont avérés et portés à la connaissance des élus locaux dans l'espoir pour les populations victimes, de bénéficier d'une assistance de la part de l'autorité locale 15% des ménages affirment que ces élus sont purement et simplement passifs ; dans le meilleur des cas, ils réfèrent purement et simplement les victimes vers la police et la gendarmerie locale. 10% les trouvent efficaces et très actifs.

**Graphique 4 : Perception par les populations du pouvoir sécuritaire des élus locaux**

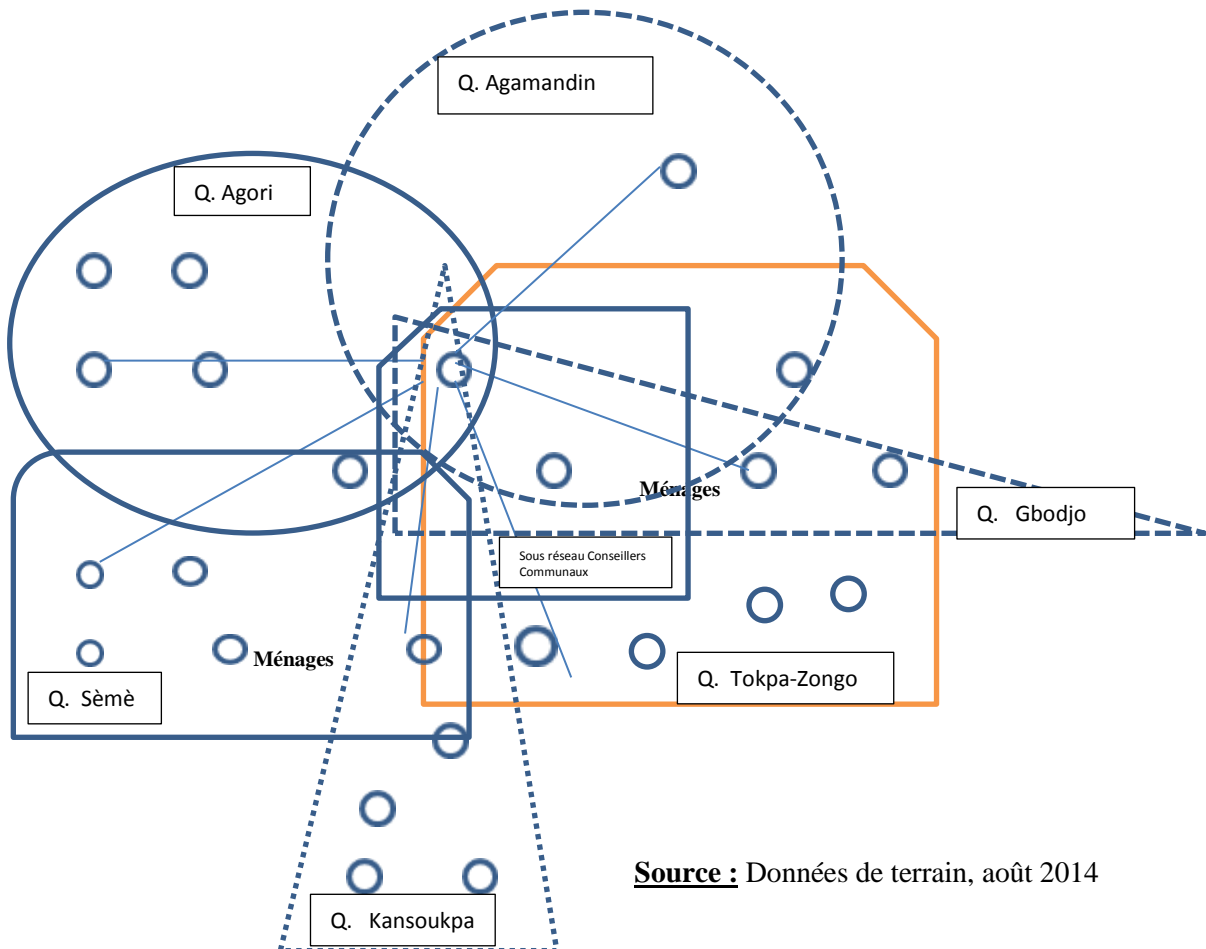


**Photo n°16 :** Un groupe de femmes en situation (victime d'un cambriolage à domicile) et venues absenter le CQ à domicile ; déçues, elles ne savent à quel saint se vouer et doivent repartir chez elles.

**Source :** Données de terrain, septembre 2014

**Source :** Données de terrain, octobre 2014

**Graphique 5 : Structure du réseau des élus locaux de l'arrondissement d'Abomey-Calavi.**



**Source :** Données de terrain, août 2014

## **4.7. Discussion des hypothèses**

Dans un travail de recherche comme celui-ci, il est important pour le chercheur de confronter ses résultats de terrain aux hypothèses formulées au départ. Cet exercice connu sous le nom de « discussion » est l'occasion d'opérationnaliser le modèle théorique utilisé.

La présente discussion se fera conformément aux deux hypothèses émises précédemment.

### **4.7.1. Discussion de la première hypothèse**

Selon cette première hypothèse, les logiques et pratiques de sécurité des populations constituent des réponses sociales apportées par ces dernières face à l'insécurité dans leur localité.

Les résultats issus de nos investigations révèlent plusieurs logiques sous-tendant une diversité de pratiques et de mesures grâce auxquelles les ménages coproduisent la sécurité avec l'Etat. Dans leur ensemble, ces mesures alternatives viennent en complément à l'offre sécuritaire publique. Elles représentent la réponse des populations face aux menaces et aux risques d'insécurité dont elles font l'objet.

Ces données renforcent notre modèle théorique selon lequel il n'y a de sécurité qui ne soit le résultat d'un processus d'interactions entre l'Etat et les acteurs non étatiques, c'est-à-dire les acteurs sociaux. Au regard de ce qui précède, nous pouvons donc dire que la première hypothèse est confirmée.

### **4.7.2. Discussion de la seconde hypothèse**

Conformément à cette seconde hypothèse, les élus locaux ont un pouvoir avéré en matière de sécurité alternative dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi. En effet, selon la théorie de réseau d'acteurs sociaux, le pouvoir d'un réseau, c'est-à-dire sa capacité d'influence

dépend de sa position structurelle. Or la position structurelle s'apprécie suivant quatre paramètres à savoir : la taille du réseau, sa densité, sa diversité et la nature des liens entre les membres du réseau, tel que explicité dans le cadre théorique. Sur cette base, les résultats obtenus ont révélé que le réseau des élus locaux à Abomey-Calavi présente les caractéristiques d'un réseau de taille moyenne, fortement dense, très hétérogène avec des liens faibles<sup>13</sup> entre les membres. Ces caractéristiques suffisent à conclure qu'il s'agit d'un réseau structurellement fort. Un tel réseau est supposé avoir du pouvoir, du moins selon le modèle théorique convoqué. Or, l'approfondissement de la recherche par des outils d'investigation qualitative a permis d'interroger les interactions entre ces élus locaux et les professionnels de la sécurité publique d'une part, et la perception que les populations en particulier celles victimes d'actes d'insécurité, ont du pouvoir sécuritaire des élus locaux d'autre part.

A l'issue de cette triangulation, les données ont révélé l'existence d'interactions peu dynamiques entre élus locaux et professionnels de la sécurité publique (policiers et gendarmes). La relation entre ces deux groupes d'acteurs se déroule plutôt sur fond de collaboration mitigée.

Par ailleurs, on a pu remarquer sur le terrain que le réseau des élus locaux a une influence quasi nulle sur les populations en matière d'assistance sécuritaire. Ces données contrastent fort bien la théorie et infirment l'hypothèse formulée au départ.

---

<sup>13</sup> Les liens faibles dans la théorie des réseaux d'acteurs sociaux sont ceux qui ne sont pas basés sur la parenté ni l'affection ; il s'agit des liens de travail, liens d'affaires, liens d'appartenance politique ou idéologique, etc. Les réseaux forts sont souvent caractérisés par des liens faibles, et inversement.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR LA THESE

### **Conclusion**

L'arrondissement d'Abomey-Calavi a été le cadre physique de la présente recherche. En effet, la ville de Calavi connaît ces dernières années un boom démographique sans précédent. Elle devient de par sa position géographique (périphérique de Cotonou) une ville dortoir. A ce titre, elle enregistre régulièrement des actes de banditisme : vols de moyens roulants, cambriolages de maisons, de boutiques, etc. Pourtant, l'offre publique de sécurité est loin d'être à la hauteur des besoins des populations. Ces dernières sont obligées de recourir à différentes pratiques et mesures de sécurité alternative. Ces pratiques participent de plusieurs logiques sociales : logiques de substitution, de coproduction, d'alternance, etc.

Face à ce qui sonne désormais comme un aveu d'incapacité des forces de sécurité publique au Bénin, ces derniers multiplient à l'endroit des populations des appels à la collaboration en vue de renforcer l'offre de sécurité publique dans un contexte d'Etat faible comme le Bénin. Dans cette perspective, la présente recherche a permis de s'apercevoir qu'il existe dans le corpus social, des acteurs ou groupes d'acteurs sociaux qui ont un pouvoir particulier d'exercice de collaboration avec la police et la gendarmerie nationales. Au premier rang de ces acteurs sociaux figurent les élus locaux : maires, chefs d'arrondissement, chefs de quartiers ou de villages, conseillers communaux et locaux. C'est fort de cela que nous avons choisi d'investiguer sur le pouvoir réel de réseau des élus locaux en matière de sécurité alternative.

La recherche a permis de voir d'une part comment les populations de Calavi s'organisent pour contrer l'insécurité et d'autre part, quel est le pouvoir des élus locaux en matière de sécurisation alternative. Il ressort de nos analyses, qu'au-delà de leur position structurelle élevée, les élus locaux restent pour la plupart impuissants voire inactifs en matière de sécurité.

Il est d'ordinaire recommandé de terminer une recherche en DEA par des perspectives pour la thèse. Les nôtres sont indiquées ci-dessous :

### **Perspectives pour la thèse**

La thèse nous donnera l'occasion d'approfondir le modèle en termes de Réseau d'Acteurs Sociaux dans une perspective de sécurité alternative. En effet, qu'il s'agisse de la logique de substitution basée sur la thèse de l'absence de l'Etat ou de celle de la coproduction basée sur la thèse de la faiblesse ou de la défaillance de l'Etat (Weaked State or Failed State), nos travaux dans le cadre de la thèse consisteront à montrer comment ces deux logiques, au-delà de leur opposition apparente, sont conciliables dans un modèle intégrateur qui est le modèle de la sécurité alternative, un modèle dans lequel les professionnels de la sécurité publique et les acteurs civils se donnent la main dans une collaboration étroite pour une sécurité optimale. Dans ce cadre, il s'agira d'apprécier le pouvoir de réseau d'autres acteurs civils (autres que les élus locaux) notamment les groupes peu formels dans le domaine du renseignement et de la sécurité coproduite par l'Etat et les acteurs sociaux.

**Source :** Données de terrain, août 2014

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

1. ALAO a ; S. et LOKO T., "Organisation du système de sécurité au Bénin " in BRYDEN A., N'DIAYE B. et OLONISAKIN F. (dir publ) (2008), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever*, Genève, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), 447p
2. BACHELET R. (2013), *Réseaux sociaux (cours de)*, Lille, Créative Commons, 39p
3. BANGOURA D. (2014) : *Etat, insécurité, sécurité et privatisation de la sécurité en Afrique : Etat des lieux, enjeux, limites, risques et défis*, Conférence régional sur le thème : « LA PRIVATISATION DE LA SECURITE DANS L'ESPACE CEDEAO », Cotonou, organisée par la Fondation Friedrich Ebert-WANSED, 11-13 juin 2014 (Manuscrit), pdf, 10p
4. BANGOURA D., (mars 1996) « *Etat et sécurité en Afrique* », *Politique africaine*, n° 61, p. 39-53
5. BUUR, Lars (2010): *Domesticating Sovereigns: The changing nature of Vigilante Groups in South Africa*. In: Thomas, Kirsch & Grätz Tilo : *Domesticating vigilantism in Africa*. Woodbridge: James Currey, pp 26-50.
6. CARRE DE MALBERG, R., (1963), *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, 2 vol. réimp, Paris, cité par Georges Burdeau in *Encyclopedias universalis*, (1996), Paris, Vol 8, p.844
7. CARTUYVELS Y., Van CAMPENHOUDT L., (2004), « *Comment étudier les attentes des citoyens à l'égard de la justice* », dans S. PARMENTIER et al., *Public Opinion and the Administration of Justice*, Bruxelles, Politeia, p33-49

8. De MUNCK J. et VERHOEVEN M. (1997), *Les mutations du rapport à la norme*, Bruxelles, De Boeck, 125p
9. DUBET F. (2002), *Le Déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 252p
10. DUPONT B. GRABOSKY P. SHEARING C. et TANNER S. (2007), « *La gouvernance de la sécurité dans les Etats faibles et défailants* » in *Champ pénal/Penal field*, CICC, Université de Montréal, 620p.
11. DURANT, D. (2010), *Sécurité humaine : une longue quête*. Document en date du 13 décembre 2010, disponible sur internet à l'adresse [www.institutidrp.org/contributionsirdp/Securite\\_humaine\\_daniel\\_durant\\_2010](http://www.institutidrp.org/contributionsirdp/Securite_humaine_daniel_durant_2010.pdf),pdf, 3p.
12. ENS (2005), *Les réseaux sociaux : fiche de lecture des agrégatifs en sciences économiques et sociales*, Cachan, 10 p
13. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA SECURITE HUMAINE (2009). *La Sécurité Humaine en théorie et en pratique : Application du Concept de Sécurité Humaine et Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine.*, Manuel élaboré par l'unité sur la sécurité humaine, Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires, Nations Unies, 86p.
14. GRANOVETTER M. (2000), *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer. 235p
15. GRÄTZ, Tilo (2010): *Dévi & his Men: The Rise & Fall of a Vigilante Movement in Benin*. In: Thomas, Kirsch & Grätz Tilo: *Domesticating vigilantism in Africa*. Woodbridge, James Currey, pp. 79-97.
16. HOBBS T. (1651), *Léviathan*, traduction de Gérard MAIRET, Paris, Gallimard, Coll. Folio, 6<sup>ème</sup> éd., 2009, 144 pages
17. HONNETH (2000), *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Le Cerf, 178p
18. HUSSEIN K., GNISCI D. et WANJIRU J. (2004), *Sécurité et Sécurité Humaine : Présentation des Concepts et des Initiatives. Quelles Conséquences pour l'Afrique de*

- l'Ouest ?* Document de discussion N°SAH/D (2004) 547 du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (Déc.204), 51p
19. INSAE, (2007) *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages* (EMICoV) 2006. Rapport de synthèse. (Déc.2007), 25p.
20. INSAE, (2011), *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages* (EMICoV) 2006. Rapport préliminaire. (Mars.2011), 74p
21. KLUTE, G. and EMBALO B., (2011): *The problem of violence ; Local Conflict Settlement in Contemporary Africa*. Köln, Rüdiger Köppe Verlag, 260p.
22. LADRIERE J. (1994), « *La causalité dans les sciences de la nature et dans les sciences humaines* », in R. Franck (dir.), *Faut-il chercher aux causes une raison ? L'explication causale dans les sciences humaines*, Paris, Institut interdisciplinaire d'études épistémologiques, pp248-274
23. LEMIEUX Vincent (1999), *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, Presses universitaires de France, 133 p.
24. MASLOW A. H. (1970) , *Motivation and Personality*, 2<sup>ème</sup> édition, Harvard Business School Press, 341p
25. MERCKLE (2004), *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, coll.Repères
26. OBLET T. (2005), *Gouverner la ville. Les voies urbaines de la démocratie moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Le lien social », 306 pages
27. OIF (2010), *La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone*, Paris, Burlet-Graphics, 318p
28. PEROUSE DE MONTCLOS M.A., (2008), *Etats faibles et sécurité privée en Afrique Noire. De l'ordre dans les coulisses de la périphérie mondiale*, Paris, L'Harmattan, 150 p.

29. PNUD BENIN (2011a), *Etat des lieux, cartographie et typologie des menaces, des vulnérabilités et évaluation de la protection dont bénéficient les populations et leur capacité à y faire face*. 103p.
30. PNUD BENIN (2011a), *Etude sur la « Perception des individus, des communautés locales, du secteur privé, de la société civile et du secteur public de la sécurité humaine au Bénin »*, (fév.2011), 42p.
31. PNUD-BENIN (2011), *Sécurité Humaine et Développement Humain au Bénin*, RNDH 2010-2011, 195p.
32. ROBERT, (1986), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Nouvelle édition, 2172p.
33. SCHEFTEL, H. (2009), *Multi-Stakeholder Partnerships for Security*. Human Security Journal, Vol.8, (Spring 2009), pp43-56
34. SUDHA, V. M. (2007), *Human Security: Concept and practise*. MPRA Paper No.2478 (March2007), 27p
35. TOURAINE A. (1984), *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*, Paris, Librairie Arthème Fayard, Collection Mouvements, n°3, 350p.
36. UNICEF (2010), *Etude sur l'état des lieux et les perspectives de protection sociale* (Mai 2010), 83p
37. UNITED NATIONS (2010). *Human security. Report of the Secretary-General at the Sixty-fourth session, General Assembly*. UN N° A/64/701(8March 2010), 18p.
38. WEBER M (1999)., *Le Savant et le Politique*, Paris, Editions, 220 p.

## **ANNEXES**

### **Annexe n°1 : Guide d'entretien avec les élus locaux**

#### **I- Profil de l'informateur**

1. Nom/ Prénom/Contact
2. Profession /Religion / Ethnie
3. Sexe /Type de réseau
4. - Représentation sociale de la sécurité

#### **II- Caractéristiques du réseau social d'appartenance**

5. - Rôle joué
6. - Nombre de membres
7. - Autres réseau d'appartenance
8. - Relation avec les autres membres du réseau
9. - Usages sociaux du réseau
10. - Modes et fréquence de communication avec les autres membres du réseau
11. - Hétérogénéité du réseau
12. - Nature des liens (parenté, affectivité, affaires, politique, associative, etc)

#### **III- Capital social/ relations sociales**

13. -Catégories de relations sociales
14. -Estimation

#### **IV-Interaction entre réseau et la sécurité publique**

15. -Fréquence des échanges
16. -Sens des échanges
17. -Nature ou contenu des échanges

#### **IV- Pratiques de sécurité alternative**

18. -Pratiques
19. -Objets

#### **V- Collaboration avec les agents de sécurité publique**

20. Fréquence
21. Principales préoccupations ou axes de collaboration
22. Niveau de satisfaction
23. Mot de fin !

## **Annexe n°2 : Guide d'entretien avec les professionnels de la sécurité publique**

Profil sociologique

- ❖ Nom :
- ❖ Prénom
- ❖ Contact.....
- ❖ Profession : .....
- ❖ Poste occupé:
- ❖ Groupe ethnique :.....
- ❖ Sexe :.....
- ❖ Religion.....

1. Représentation de la sécurité
2. Dynamisme des réseaux en matière de sécurité.
3. **Pouvoir des réseaux et collaboration avec les professionnels de la sécurité d'Etat**
4. Caractéristiques de l'offre de sécurité publique dans l'arrondissement central d'Abomey-Calavi.
5. Fréquence des échanges avec chacun des réseaux identifiés
6. L'orientation habituelle ou la direction de vos échanges
7. Contenu des échanges
8. Types d'objets utilisés pour la sécurité alternative
9. Types de pratiques mises en œuvre pour la sécurité alternative
10. Rapport avec les populations à la base
11. Sentiments suscités ou réaction des populations à la vue des forces de sécurité

## **Annexe n°3 : Grille de lecture**

<b>Titre du document exploité</b>	<b>Principaux centres d'intérêts développés</b>	<b>Passages- clés</b>	<b>Résumé</b>
-Auteur (s) -Année de publication -Ville de publication -Maison d'édition -Nombre de pages -Autres informations utiles			

**Annexe n°4 : Grille d'observation**

Objectifs	Dimension, indicateurs, indices à observés
OS1	<ul style="list-style-type: none"><li>- les catégories d'acteurs fréquentant les élus locaux et espaces de bars, buvettes, maquis ;</li><li>-les catégories d'acteurs fréquentant le commissariat</li><li>-les sujets de préoccupation, les échanges</li><li>- les services demandés par les usagers-clients</li></ul>
OS2	<ul style="list-style-type: none"><li>- les interactions entre acteurs en présence</li><li>-le nombre de personnes membres du réseau</li><li>-le nombre de relations et de liens entre membres du réseau</li></ul>

## TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	2
Dédicace.....	3
Remerciements.....	4
Sigles et abréviations.....	5
Liste des tableaux.....	6
Liste des graphiques.....	6
Liste des photos.....	6
Résumé.....	7
Abstract.....	8
Introduction.....	9
<b>1<sup>ère</sup> Partie : Cadres théorique et physique de la recherche.....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre I : Cadre théorique de la recherche.....</b>	<b>13</b>
1.1. Problématique.....	13
1.1.1. Constats.....	13
1.1.2. Problème et lien du sujet avec le développement.....	14
1.1.2.1. Problème.....	14
1.1.2.2. Contributions du sujet à la science et lien avec le développement.....	18
1.1.3. Objectif.....	19
1.1.3.1. Objectif général.....	19
1.1.3.2. Objectifs spécifiques.....	19
1.1.4. Hypothèse.....	19
1.1.4.1. Hypothèse générale :.....	20
1.1.4.2. Hypothèses spécifiques.....	20
1.1.5. Délimitation du thème et du champ de recherche.....	21
1.2. Clarification conceptuelle.....	21
1.2.1. Le concept de sécurité alternative.....	21
1.2.2. De la sécurité de l'Etat à la sécurité humaine.....	22
1.2.3. La sécurité personnelle, une composante de la sécurité humaine.....	24
1.2.4. Le concept de Réseau d'Acteurs Sociaux et concepts associés.....	25
1.2.5. Le concept de pouvoir.....	27
1.3. Etat de la question ou quelques axes actuels de la discussion.....	28
1.4. Modèle d'analyse théorique.....	32
<b>Chapitre II : Cadre physique et approche méthodologique.....</b>	<b>37</b>
2.1. Cadre physique de la recherche.....	37
2.1.1. Situation sociodémographique de l'arrondissement d'Abomey- Calavi.....	37
2.1.2. Situation administrative de l'arrondissement d'Abomey-Calavi.....	39
2.1.3. Situation sécuritaire au plan national et local.....	39
2.1.3.1. L'organisation nationale du système de sécurité intérieure.....	39
2.1.3.1.1. La gendarmerie nationale.....	40
2.1.3.1.2. La police nationale.....	41
2.1.3.2. L'offre de sécurité publique dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi.....	42
2.1.4. Sécurité et décentralisation : le pouvoir sécuritaire des élus locaux.....	44
2.2. Approche méthodologique.....	46
2.2.1. Justification du choix du sujet et du cadre de recherche.....	46
2.2.1.1. Justification du choix du sujet.....	46
2.2.1.2. Justification du choix du cadre de recherche.....	47
2.2.2. Nature de la recherche et collecte de données.....	49

2.2.2.1. Nature de la recherche.....	49
2.2.2.2. Recherche documentaire et collecte de données empiriques.....	49
2.2.2.2.1. Recherche documentaire.....	49
2.2.2.2.2. Groupes cibles, échantillonnage et techniques de collecte.....	51
2.2.3. Traitement et analyse des données collectées.....	53
2.2.3.1. Traitement et analyse des données relatives à la 1ère hypothèse.....	53
2.2.3.2. Traitement et analyse des données relatives à la 2nde hypothèse .....	55
2.2.4. Difficultés rencontrées et limites du travail.....	56
2ème Partie : Présentation des résultats, analyse et discussion.....	58
<b>Chapitre III : Logiques et pratiques de sécurité alternative à Abomey-Calavi.....</b>	<b>59</b>
3.1. Typologie des logiques sociales en matière de sécurité alternative .....	59
3.1.1. La logique de substitution ou la thèse de l'absence de l'Etat.....	59
3.1.2. La logique de coproduction ou la thèse de la faiblesse de l'Etat.....	60
3.1.3. Logique évolutionniste ou démographique.....	60
3.2. Les pratiques et mesures de sécurité alternative.....	61
3.2.1. Pratiques religieuses et spirituelles.....	61
3.2.2. Pratiques comportementales.....	62
3.2.3. Pratiques techniques et technologiques.....	62
3.2.4. Pratiques de « tutorat privé » avec la police ou la gendarmerie.....	63
3.2.5. Autres pratiques de sécurité alternative.....	64
<b>Chapitre IV : Structure du pouvoir de réseau des élus locaux d'Abomey-Calavi</b>	<b>66</b>
4.1. Taille du réseau.....	66
4.2. Densité du réseau.....	69
4.3. Diversité du réseau.....	71
4.4. Nature des liens au sein du réseau .....	72
4.5. Interactions entre élus locaux et professionnels de la sécurité publique.....	72
4.6. Perception par les ménages du pouvoir de sécurité des élus locaux.....	73
4.7. Discussion des hypothèses.....	75
4.7.1. Discussion de la première hypothèse.....	75
4.7.2. Discussion de la seconde hypothèse.....	75
<b>Conclusion et perspectives pour la thèse.....</b>	<b>77</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>79</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>83</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>86</b>